



SITUATION 2022

OBSERVATOIRE ÉCOMOBILITÉ



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Avec ce rapport d'activités 2022, Tisseo édite sa dixième publication de l'Observatoire Ecomobilité.

Cet Observatoire 2022 dresse un état des lieux des politiques publiques et des acteurs privés dans le domaine des modes alternatifs à l'usage de la voiture et du management de la mobilité.

Il constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches dans le cadre d'une politique plus globale en faveur des nouvelles politiques de mobilité.

Cette année, nous avons accompagné 104 établissements, regroupant plus de 94 967 salariés. 62 établissements (46 607 salariés) ont déposé leur projet de plan de mobilité employeur sur la plateforme collaborative COMMUTéo.

Nous avons approuvé et mis en œuvre quatre schémas : Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération, Schéma Directeur Covoiturage et Schéma Directeur Management de la Mobilité. Une année 2022 fructueuse et qui témoigne de notre implication pour favoriser les modes de déplacement plus écologiques et vertueux, auprès des entreprises et salariés, comme la marche, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage, etc. en proposant des solutions alternatives au « tout en voiture ».

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	7		
1 • LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS	9		
1 • Les missions générales	9		
2 • Le service écomobilité	11		
2.1 • Le service de Conseil en Mobilité Entreprises	11		
2.2 • Le service de covoiturage COVOITéo	11		
2 • NOS OUTILS ET SERVICES	12		
1 • L'accompagnement des plans de mobilité employeur	12		
2 • La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur	13		
3 • La connaissance du fonctionnement des zones économiques	13		
4 • La production de cartographies de géolocalisation	15		
5 • Les stands d'animations et de conseils en mobilité	16		
6 • Les services vélos	16		
6.1 • La Station V de Labège	16		
6.2 • Les services vélos IlôVélo	16		
6.3 • L'intermodalité TC • vélos	16		
7 • Les supports de communication	18		
7.1 • Les guides méthodologiques	18		
7.2 • Les Trophées Écomobilité	19		
3 • LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ	21		
1 • Vers la mise en place d'un référentiel écomobilité	21		
2 • Les actions prévues au plan de mobilité	22		
3 • Des schémas directeurs approuvés	23		
3.1 • Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération	23		
3.2 • Schéma Directeur Covoiturage	26		
3.3 • Schéma Directeur Management Mobilité	27		
4 • La Commission des Grands Employeurs	27		
BILAN ÉCOMOBILITÉ 2022	29		
1 • LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR	31		
1 • Les différentes démarches	31		
2 • Les enjeux identifiés	32		
3 • Les avantages partagés	32		
4 • La méthode	32		
2 • PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR	34		
3 • PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS	37		
4 • DES ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS	40		
1 • Des actions en faveur des transports en commun	40		
2 • Des actions en faveur des modes actifs	41		
3 • Des actions visant un usage partagé de la voiture	41		
4 • Des actions de management	41		
5 • DES CLUBS D'ENTREPRISES QUI SE MOBILISENT	42		
		6 • LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS	44
		1 • Les transports en commun	44
		2 • Le covoiturage	44
		2.1 • Les spots covoiturage	46
		2.2 • Les aires de stationnement covoiturage	47
		2.3 • Les aires d'embarquement covoiturage	47
		3 • L'autopartage	48
		3.1 • La stratégie d'accueil des opérateurs sur le ressort territorial	48
		3.2 • Le Label autopartage	48
		4 • Les services vélos	49
		4.1 • La Station V de Labège	49
		4.2 • Les services vélos IlôVélo	49
		4.3 • Les Packs Vélos Pro	49
		5 • Les animations	49
		6 • La plateforme collaborative plan de mobilité employeur COMMUTéo	49
		PARTENARIATS	51
		1 • LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	52
		1 • Les partenaires historiques	52
		1.1 • ADEME	52
		1.2 • L'AREC Occitanie	52
		1.3 • CARSAT	52
		1.4 • CCI Toulouse	52
		2 • Les nouveaux partenaires 2022	53
		2.1 • PREVALY	53
		2.2 • PETR PST (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain)	53
		2 • LES PARTENARIATS OPÉRATIONNELS	54
		1 • En faveur du covoiturage	54
		2 • En faveur de l'autopartage	55
		3 • En faveur du vélo	56
		3.1 • La Maison du Vélo Toulouse - Occitanie	56
		3.2 • VélÔToulouse	57
		3 • LES ACTIONS PARTENARIALES COLLABORATIVES	59
		1 • Le programme ÉCOMODE	59
		2 • De nouveaux travaux collaboratifs	60
		CADRE LÉGISLATIF	61
		GLOSSAIRE	65



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Le rôle de Tisséo collectivités
2. Nos outils et services
3. La stratégie écomobilité



LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

1. Les missions générales

Tisséo Collectivités, en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, définit la politique de déplacements, organise et finance sa mise en œuvre sur le territoire. Sa mission historique et première est de proposer une offre de transport en commun, elle doit depuis la nouvelle loi d'orientation des mobilités de 2019 promouvoir l'usage des mobilités actives (marche et vélo) et partagées (covoiturage, autopartage), avec le souci permanent des principes de développement durable. Ainsi, Tisséo collectivités développe des activités liées au management de la mobilité et à l'écomobilité, en lien avec ses nouvelles compétences :

- Accompagnement des plans de mobilité employeur, à l'échelle d'une entreprise ou administration ou encore à l'échelle d'un groupement d'employeur.
- Développement des services de covoiturage : aires d'embarquement covoiturage dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, spots covoiturage, service de mise en relation Covoitéo.
- Accompagnement du développement des services d'autopartage et délivrance du Label autopartage.
- Développement des services vélos : Station V de Labège, reprise du service VélÔToulouse.
- Conseil en mobilité et services PRO adressés aux entreprises avec l'appui de Tisséo Voyageurs.



Source : rapport d'activités Tisséo 2021

LES TERRITOIRES D'ACTION
DE TISSÉO COLLECTIVITÉS



- Plan de Mobilité**
114 communes - 1 188 km² - 1 078 208 hab.
- Ressort territorial**
108 communes - 1 115 km² - 1 062 316 hab.
- Etablissements publics de coopération intercommunale**
- Toulouse Métropole - 37 communes - 806 503 hab.
 - Communauté d'agglom. du Sicoval - 36 communes - 81 269 hab.
 - Communauté d'agglom. du Muretain Agglo - 26 communes - 124 721 hab.
 - CC des Coteaux Bellevue
7 communes dont 6 dans le SITPRT - 18 945 hab.
 - CC Le Grand Ouest Toulousain
7 communes dont 2 dans le SITPRT - 27 959 hab.
 - CC des Coteaux du Girou
18 communes dont 1 dans le SITPRT - 2 919 hab.
 - Syndicat Intercommunal des Transports Publics
de la Région Toulousaine
9 communes - 49 823 hab.

Le ressort territorial au sein de l'aire d'attraction dans le contexte régional



2. Le service écomobilité

– 2.1. Le service de Conseil en Mobilité Entreprises

Un service de 5 personnes dont 4 conseillers en mobilité accompagne les établissements publics et privés de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeur.

Tisséo Collectivités, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité urbaine, porte des actions en faveur de l'écomobilité :

- Conseil en mobilité alternative à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pieds, covoiturage, autopartage,...).
- Accompagnement des entreprises et administrations dans l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Animation de sensibilisation.

– 2.2. Le service de covoiturage COVOITéo

Depuis septembre 2021, le service COVOITéo est confié à Tisséo Voyageurs.

Il s'agit d'un service de covoiturage en ligne qui facilite la mise en relation entre salariés de l'agglomération toulousaine pour covoiturer lors de leurs déplacements domicile-travail.

Ce service est proposé dans le cadre des plans de mobilité employeur. Les entreprises s'inscrivent et en font bénéficier leurs salariés qui peuvent faire appel à COVOITéo pour covoiturer lors de leurs trajets domicile-travail.



« Tisséo Collectivités, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité urbaine, porte des actions en faveur de l'écomobilité »

NOS OUTILS ET SERVICES

1. L'accompagnement des plans de mobilité employeur

Tisséo Collectivités accompagne les entreprises en démarche de plan de mobilité selon trois niveaux :

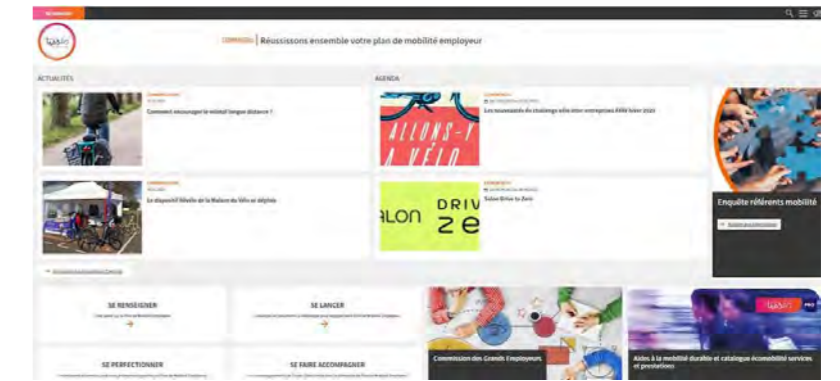


En 2022 :

- Accompagnement niveau 1 : 25 établissements représentant 16 857 salariés.
- Accompagnement niveaux 2 et 3 : 79 établissements représentant 78 110 salariés.

2. La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur COMMUTéo

La plateforme collaborative en ligne propose aux chefs de projet des entreprises, des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'informations sur l'écomobilité et les grands projets transports.



Les services proposés

- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration d'un plan de mobilité.
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets.
- Études mobilité ou statistiques du service de covoiturage disponibles sur l'espace privatif.
- Diffusion d'informations sur les nouveautés du réseau Tisséo.
- Diffusion des comptes rendus des « Mardis de la Mobilité ».
- Appel à projet des Trophées Écomobilité.
- Mise en ligne d'une newsletter et d'une veille écomobilité.

Ses fonctions

- Portail d'accueil, agendas partagés, messagerie intragroupe, gestion de fichiers, annuaires de contacts, ressources documentaires sur la démarche de plan de mobilité, forums publics et privés, actualité des TC, échanges de bonnes pratiques...
- Fiches plans de mobilité.

Actualisation et référentiel sur la plateforme

- Définition : offrir un espace de dépôt de plan de mobilité aux établissements éligibles à l'obligation définie par la loi de transition énergétique.
- Création d'un formulaire de dépôt du plan de mobilité sur la plateforme extranet PDE : www.commuteo.info.

Au 31 décembre 2022, 62 entreprises (46 607 employés) ont déposé leur projet de plan de mobilité employeur.

« Il est essentiel de mieux connaître le fonctionnement des territoires économiques »

3. La connaissance du fonctionnement des zones économiques

Pour Tisséo Collectivités, qui accompagne les entreprises dans les démarches de plans de mobilité employeur, il est essentiel de mieux connaître le fonctionnement des territoires économiques et d'adapter en conséquence leur desserte et accessibilité. Un atlas des zones économiques, organisé par secteurs, est mis en œuvre avec l'appui de l'aua/T. Il permet de comprendre les principales dynamiques régissant les déplacements des salariés. Cet atlas présente les principaux critères d'évaluation d'une zone économique : typologie urbaine, fonction principale et secondaire, nombre de salariés, qualité de desserte et d'accessibilité.

Il représente une base de travail pour les entreprises qui souhaitent mettre en place leur futur plan de mobilité employeur.

4. La production de cartographies de géolocalisation

Des cartographies de localisation des salariés peuvent être réalisées à partir d'un fichier d'adresses anonymes transmis par l'entreprise. Ces cartographies sont produites par Tisséo Collectivités dans le cadre de l'accompagnement des démarches de plans de mobilité employeur. Elles permettent de prendre connaissance de la répartition géographique des salariés et d'estimer le potentiel d'utilisateurs susceptibles de venir travailler en transports en commun, en vélo ou à pied. La représentation de ces localisations évolue en fonction des outils cartographiques disponibles et du contexte réglementaire du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans le cadre des études de localisation cartographique du domicile, aucune donnée personnelle du salarié n'est communiquée, toute donnée étant « anonymisée », conformément au RGPD.

La plateforme développée par Sopra Steria dans le cadre du programme COMMUTE UIA permet de mener une étude de localisation des salariés dans le respect du RGPD en vue d'étudier le potentiel de report modal. La méthode se base sur des clusters de 4 individus minimum.

Dans le cadre du programme européen COMMUTE UIA, un outil permettant d'étudier le potentiel de report modal a été développé et expérimenté, dans le respect des clauses RGPD et en accord avec les entreprises bénéficiaires du programme (Airbus, ATR, Aéroport Toulouse Blagnac, SAFRAN et SOPRA STERIA).

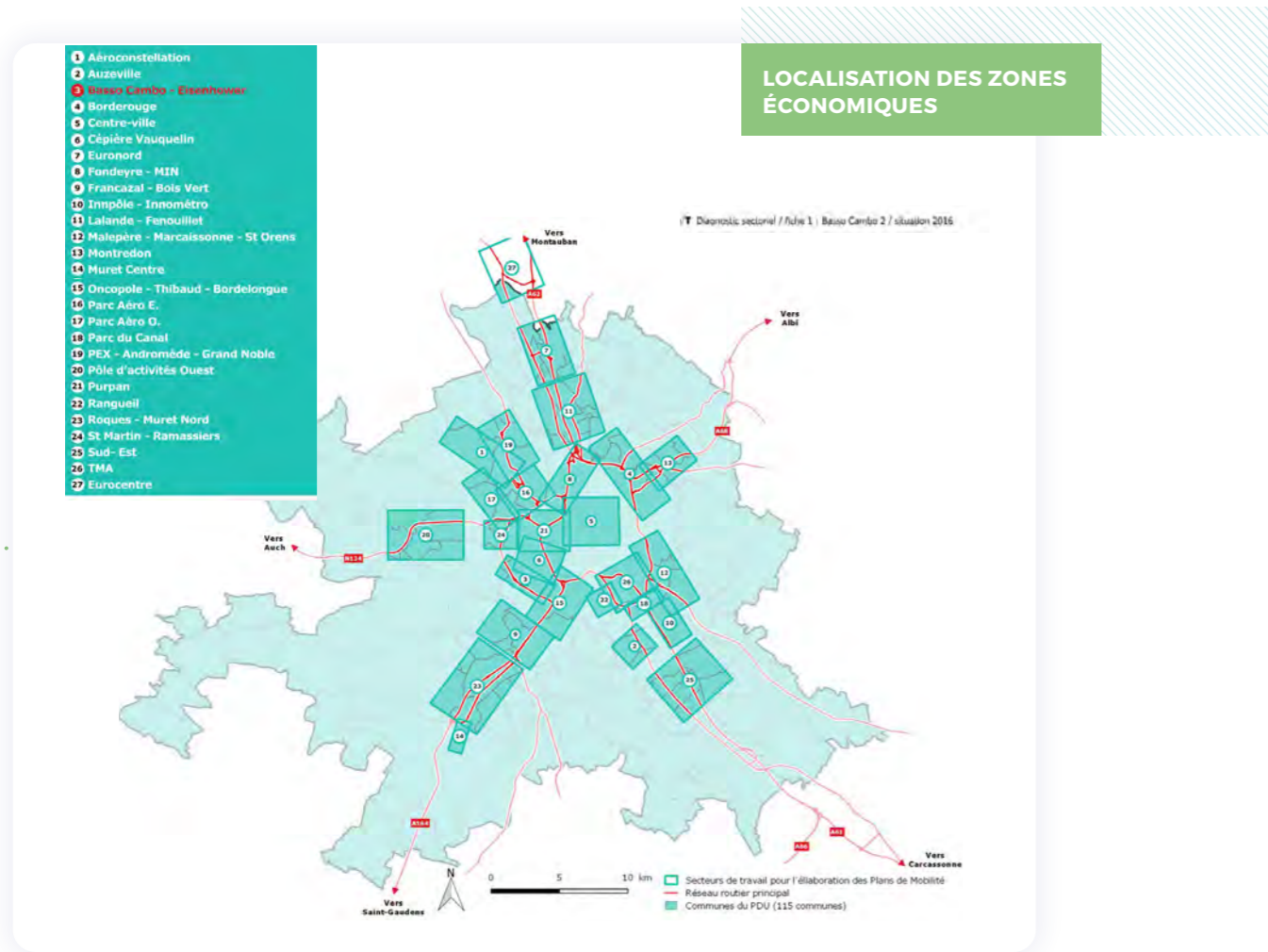
Tisséo Collectivités a souhaité tester cette plateforme sur d'autres territoires dans le cadre d'un marché expérimental d'avril 2021 à juin 2022.

Objectifs de cette expérimentation :

- Faciliter l'émergence d'un diagnostic et d'une stratégie d'actions partagée en s'appuyant sur des analyses temporelles et géolocalisées des mobilités domicile-travail ;
- Évaluer les potentiels captables par modalité et infrastructure d'aujourd'hui et de demain ;
- Évaluer l'apport de cet outil conseil en mobilité ;
- Collecter des données.

Bilan : au-delà du bilan de cette expérimentation, Tisséo Collectivités doit évaluer l'opportunité de disposer d'un outil de ce type en interne. Un benchmark a été mené auprès de plusieurs collectivités afin de recueillir les résultats d'outils semblables à la plateforme développée par Sopra.

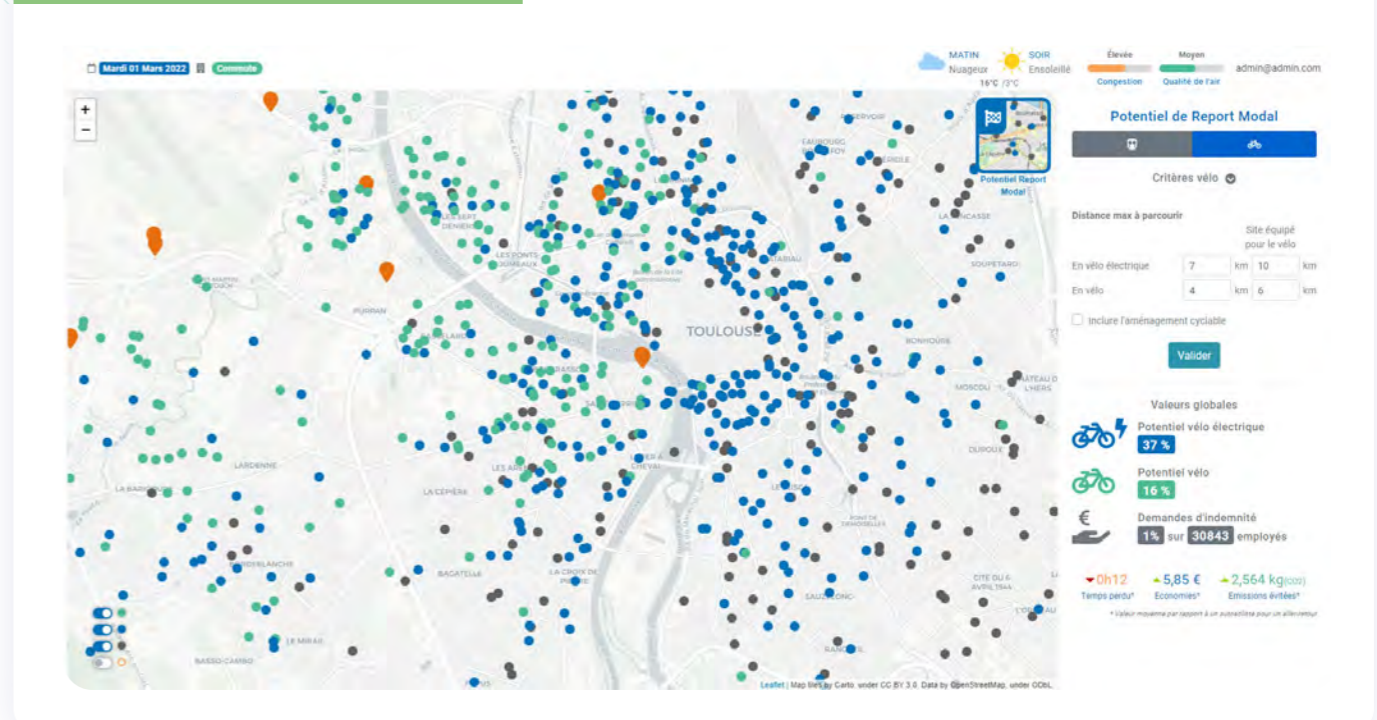
Les évaluations seront communiquées début 2023.



SYNTHÈSE DE L'aua/T

Numéro secteur	Secteur	emploi privé 2017	emploi public 2013	Population 2015	surface du secteur (ha)	emploi total/ha	habitants/ha
1	Muret centre	3 235	1 921	10 812	325	16	33
2	Roques - Muret Nord	6 274	999	16 545	2 380	3	7
3	Oncopole - Thibaud - Roccard	27 257	970	20 383	2 224	13	9
4	Francazal - Bois vert	7 847	966	9 825	1 437	6	7
5	Basses Carribas - Eysanhowser	25 066	3 839	19 132	790	36	24
6	Cèpière Vauquelin	6 009	2 735	19 922	350	25	57
7	Purpan	11 296	9 100	37 540	1 134	18	32
8	Pôle d'activités Ouest	9 609	192	16 689	2 003	5	8
9	Parc Aéro Ouest - Saint-Martin	36 805	3 731	21 974	1 817	22	12
10	Parc Aéro	40 297	2 132	31 644	2 840	15	11
11	Lalande Fenouillet	20 208	2 246	50 863	4 591	5	11
12	Fondeyre - MIN	12 924	110	19 454	1 068	12	18
13	Borderouge	3 515	96	12 030	514	7	23
14	Bassin Grignon Montredon	20 232	893	23 035	2 150	10	11
15	Malèpère - Marcaïssonne	10 875	353	18 423	1 445	8	13
16	St-Orens - Labège	22 756	1 079	4 794	1 039	23	5
17	TMA - Rangueil - Parc du canal	21 152	18 345	25 935	1 640	24	16
18	Toulouse centre ville	67 874	33 524	116 614	2 265	45	78
19	Eurocentre	4 865	NC	5 018	1 422	NC	NC

ÉTUDE POTENTIEL DE REPORT MODAL ISSUE DE LA PLATEFORME SOPRA



5. Les stands d'animations et de conseils en mobilité

Les stands sont organisés et animés par Tisséo Voyageurs.

Objectifs

Le stand écomobilité Tisséo Pro permet aux référents plan de mobilité employeur de mettre à disposition des salariés une information globale sur l'offre écomobilité disponible sur le territoire et concernant plus particulièrement la desserte locale et par les partenaires Maison du Vélo, Citiz...

En 2022, les conseillers en mobilité entreprise de Tisséo Collectivités ont animé 3 stands « covoiturage ».

6. Les services vélos

– 6.1. La Station V de Labège

Créée en 2020 à l'initiative de Tisséo Collectivités et du Sicoval, la Station V de Labège est implantée sur la zone économique de Labège Enova, à proximité de la halte ferroviaire. La Station V de Labège est exploitée par la Maison du Vélo, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Sont proposés les services vélos suivants :

- Atelier de réparation vélo,
- Animation vélo au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité employeurs,
- Gestion du parc de stationnement vélo,
- Vente de titres de transport.



– 6.2. Les services vélos IlôVélo

Les services vélos de la zone aéronautique et aéroportuaire ont été lancés dans le cadre du projet COMMUTE pour une durée de deux ans (novembre 2020 – octobre 2022). La Maison du Vélo, titulaire du marché public, propose trois services :

- Atelier de réparation en itinérance et selon un calendrier défini (IlôVélo) avec : maintenance et réparation sur tous types de vélo, conseil à la mobilité, informations et documentations, achat d'équipements, prévention et sécurité routière ...
- Location vélo : sur les mêmes permanences de l'atelier IlôVélo, une gamme de vélo variée est disponible à la location en courte, moyenne ou longue durée.
- Formation (vélo école et prévention) : formations théoriques (webinaires et en salle) et pratiques en entreprise.

Le marché public a pris fin en octobre 2022, mais la Maison du Vélo a décidé de continuer les services IlôVélo à l'échelle de l'agglomération toulousaine, afin de maintenir et d'étendre cette offre de services à d'autres zones économiques.

– 6.3. L'intermodalité TC / Vélo

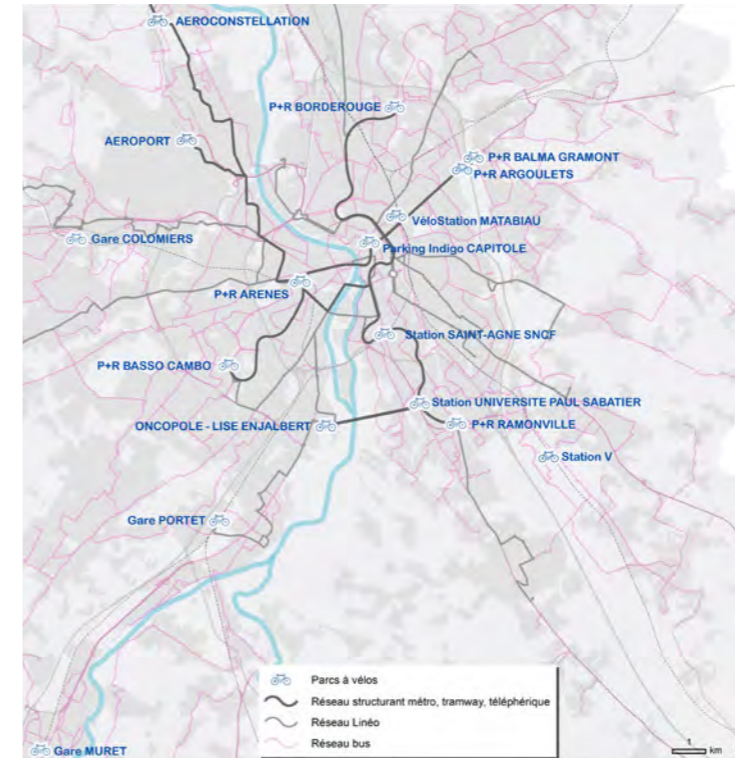
Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun par la mise en place de plusieurs mesures :

- 7 parcs de stationnement vélo au sein des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), avec 474 places de stationnement en accès réglementé et 460 places de stationnement en arceaux libres. Le nouveau parc vélos de Basso Cambo (100 places) est mis en service fin 2022. Accès réservé aux personnes ayant chargé le titre sur leur carte Pastel ou autre carte compatible. Service gratuit et encadré par un contrat délivré pour 12 mois.
- Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos classiques dans le Tram (hors heures de pointe).



- 48 802 validations parcs à vélos Tisséo (hors Labège).
- 460 places en arceaux libres à proximité de stations de métro.
- 21 152 abonnés annuels sur la carte pastel, en moyenne chaque jour, tout au long de l'année.
- Soit au total 32 192 abonnés annuels sur la carte pastel qui ont utilisé le service VÉLO Toulouse au cours de l'année 2022.

LES PÔLES D'ÉCHANGES DOTÉS DE PARKINGS VÉLOS AU 31/12/2022



Source : Tisséo Collectivités

Parcs à vélos Tisséo :

- Balma-Gramont : 50 places
- Argoulets : 54 places
- Arènes : 20 places
- Basso Cambo : 100 (depuis fin 2022)
- Borderouge : 100 places
- Ramonville : 60 places
- Université Paul Sabatier : 60 places
- Labège : 80 places



2 autres parcs de stationnement non fermés viennent compléter cette offre :

- Aéroconstellation : 14 places
- Aéroport : 56 places

Autres parcs de stationnement :

- Vélo station Matabiau : 678 places
- Parking Indigo Capitole : 467 places (674 au total dans les parkings en ouvrage TM)
- Station Saint-Agne SNCF : 40 places
- Gare Colomiers : 56 places
- Gare Portet-sur-Garonne : 56 places
- Gare Muret : 72 places

Depuis 2020 : nouveau parc à vélo ouvert à la gare de Colomiers (maître d'ouvrage Gare et Connexion) avec des offres de différents types :

- 52 emplacements sur 2 étages dans un espace sécurisé accessibles
- 23 appuis vélos devant la gare
- 4 appuis 2 roues motorisés avec abris
- Service de consignes des micromobilités accessibles sur les mêmes formalités (carte Pastel avec abonnement SNCF ou TISSÉO). Sont disponibles trotibox à sécuriser avec un cadenas perso et des casiers casque et petit matériel avec prise électrique.

Mise en service par la Métropole et Indigo de 12 « cycloparcs » :

- 12 nouveaux parcs à vélos sécurisés vont ouvrir d'ici 2023 dans les parkings souterrains de Toulouse.
- 5 d'entre eux sont déjà opérationnels, soit au total 326 places sécurisées, dans les parkings Esquirol, Carmes, Saint-Etienne, place de l'Europe et Saint-Cyprien.
- Ces équipements sont censés permettre de lutter contre le vol de vélos.

7. Les supports de communication

– 7.1. Les guides méthodologiques



- Guide « Plan de mobilité employeur » pour accompagner tout au long du processus. Mise en place des plans de mobilité.
- Guide « Vélo » pour favoriser l'usage de ce mode dans les déplacements domicile-travail.
- Guide « Covoiturage » pour inciter au partage de la voiture.
- Guide « Télétravail » pour témoigner de cette nouvelle organisation du travail.
- Guide sur les aides à la mobilité durable.
- Guide sur les NAO



Guides téléchargeables sur COMMUTéo

www.commuteo.info/se-lancer

Le guide pour la mise en place du PME se situe à l'étape 1 ; les guides Vélo, Covoiturage et Télétravail à l'étape 3.



Le guide sur les aides à la mobilité durable : <https://www.commuteo.info/actualites/guides-des-aides-la-mobilite-durable-pour-les-employeurs-et-les-collaborateurs>

Le guide sur les NAO : <https://www.commuteo.info/actualites/loi-orientation-des-mobilites-lom-la-solution-pour-preparer-sa-negociation-annuelle>

– 7.2. Les trophées écomobilité

Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de valorisation des plans de mobilité employeur pour :

- Récompenser les meilleures démarches.
- Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Encourager les démarches en cours à progresser de façon constante.
- Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les entreprises à partir d'une grille d'analyse réunissant plusieurs critères (gouvernance, plan d'actions, évaluation). La remise des Trophées Écomobilité donne lieu à une cérémonie où les entreprises évaluées et répondant aux critères sont récompensées.

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra à l'entreprise ou l'administration :

- De bénéficier d'avantages.
- De se distinguer par la qualité de sa démarche.
- D'accentuer son image écoresponsable.
- D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

Les entreprises et/ou administrations qui ont abouti leur démarche de plan de mobilité et fait preuve d'esprit d'innovation et de persévérance ont été récompensées lors des éditions des Trophées de l'Écomobilité de 2012 à 2022. À ce jour, 57 établissements ont reçu un ou plusieurs prix (52 PME et PMA et 5 PMIE).



LES ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DEPUIS 2012

PRIX	ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES
OR	THALES ALENIA SPACE / PMIE TOP / INRA / AIRBUS DEFENCE AND SPACE / SAFRAN / PMIE HELIOPOLE / ONERA / ATR / AKKA TECHNOLOGIES / THALES ALENIA SPACE
ARGENT	ASTRIUM / MOTOROLA / ATR / MAIRIE DE BLAGNAC / ONERA / PMIE HELIOPOLE / PDIE / CEM / AKKA AEROCONSEIL / CAF HAUTE-GARONNE / CPAM / CNES / SICOVAL / GA SMART BUILDING
BRONZE	PMIE BALUFFET / INDIGGO / ROCKWELL COLLINS / ERDF / CAF / CIRSO / GRDF / MAIRIE DE RAMONVILLE / CLINIQUE SARRUS / INDIGGO / LIEBHERR / ALTRAN / CHUT / CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 / ALTEAL
PRIX SPÉCIAL DU JURY	SOGETI / DGA TECHNIQUES AERONAUTIQUES / ROCKWELL COLLINS / AEROLIA / CNFPT / SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES / ENVT / LGM / ASSYSTEM / ENAC
PRIX D'HONNEUR	ATB / ATR / AIRBUS / SAFRAN / SOPRA STERIA
COUP DE POUCE	AIR FRANCE / CLUB ENTREPRISES REUSSIR / SAFRAN POWER UNITS / MERCATOR OCEAN INTERNATIONAL
INNOVATION	LA POSTE / CGI
MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ	CAPGEMINI ENGINEERING (ex ALTRAN)
MODES ACTIFS	AIRBUS / TBS
ORGANISATION DU TRAVAIL	CONTINENTAL / PRIX AUTO MALIN / VITESCO TECHNOLOGIES



PALMARÈS 2022

- Un Trophée « *Management de la Mobilité* » décerné à **LIEBHERR**
- Un Trophée « *Management de la Mobilité* » décerné au **CHUT**
- Un Trophée « *Coup de pouce* » décerné à la **BANQUE POSTALE**
- Un Trophée « *Objectif zéro carbone* », catégorie Modes actifs décerné à **l'ENAC**

LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ

1. Vers la mise en place d'un référentiel écomobilité

Notre système de déplacement repose majoritairement sur l'usage de modes mécaniques à motorisations carbonées, utilisant des ressources énergétiques polluantes et non renouvelables. Il n'apparaît plus durable au regard des impératifs de prise en compte du réchauffement climatique et de la pollution atmosphérique. Des ruptures sont observées, parfois accentuées ces dernières années par les crises sanitaires et énergétiques :

- La possession de l'automobile n'apparaît plus comme une priorité et une nécessité, notamment dans les grandes métropoles. Peu à peu elle devient un moyen de transport au service d'un déplacement et est parfois partagée.
- De nouveaux opérateurs de mobilité apparaissent sur le marché, portés par le développement du numérique. L'ouverture des données des collectivités, les ventes en progression des outils mobiles facilitent l'essor de nouveaux outils applicatifs offrant quasiment en temps réel une offre de services adaptée aux besoins de déplacement. Les mobilités s'organisent de plus en plus en réseau d'informations à destination d'une communauté d'utilisateurs (Waze, Blablacar, Drivy, Ouicar,...).

- La mobilité est en train d'évoluer en passant d'une économie de biens à une économie de services, avec un changement de valeur autour du partage: le vélo en libre-service, la voiture partagée...
- Les modes de déplacements sont en évolution. Les voitures deviennent hybrides et connectées. Les scooters supplantent les motos. Les vélos sont à assistance électrique. Le piéton peut circuler en rollers ou se déplacer en skate ou trottinette.

Tisséo Collectivités doit considérer ces évolutions dans sa politique publique. Ainsi un premier référentiel de l'action publique à mener dans le domaine de l'écomobilité a été élaboré en 2016, complété par la suite par l'élaboration de plusieurs schémas directeurs (cyclable, piéton, covoiturage, management de la mobilité, parcs relais et pôle d'échanges,...) pour :

- Anticiper l'évolution des mobilités.
- Prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- Accompagner les partenaires.
- Mettre en convergence les supports de mobilité.
- Déployer sur les territoires les actions à mener.

... Dans cette optique, plusieurs pistes d'actions orientées vers le soutien à l'usage du vélo et à la pratique de la marche à pied, au développement du covoiturage et au télétravail, aux réponses alternatives à apporter aux déplacements liés au travail, ont été proposées et seront déployées sur les territoires.

Pour inciter au report modal :

- Desservir par le réseau structurant les zones d'activités.
- Reprise de l'organisation des pôles d'échanges multimodaux avec du stationnement covoiturage et vélo, des spots covoiturage.
- Dynamiser et renforcer l'efficacité des plans de mobilité.
- Organiser les réseaux cyclables pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements liés au travail.

Pour répondre aux besoins de salariés :

- Étudier les nouvelles formes et organisation de travail.
- Concevoir ou renouveler les zones d'activités avec des services aux usagers.

Pour inciter au partage de la voiture :


- Développer les services de covoiturage ciblés sur les déplacements domicile - travail.
- Challenger les entreprises pour favoriser en interne la pratique du covoiturage.
- Améliorer la visibilité des services d'autopartage.

2. Les actions prévues au Plan de Mobilité

Un plan de mobilité employeur doit encourager les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et par le recours au covoiturage, mais aussi par le développement de l'usage du vélo et de la marche. Ainsi, le plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine porte plusieurs actions répondant à ces orientations :

- Aider au développement des plans de mobilité employeurs, en ciblant les plus gros employeurs et les zones économiques les plus conséquentes, qui génèrent des grands flux de mobilité.
- Valoriser les démarches de plan de mobilité employeur en récompensant celles les plus exemplaires en termes de report modal, de management de la mobilité, de diminution des GES et autres polluants atmosphériques.
- Soutenir le développement des services de covoiturage et d'autopartage.
- Favoriser la pratique de la marche à pied et de l'usage du vélo, en mettant en œuvre des schémas directeurs cyclable et piétons d'agglomération.

→ ACTION F28 MAÎTRISER L'USAGE DE LA VOITURE
Soutenir le développement de l'autopartage et du covoiturage



Description de l'action
Le développement des services d'autopartage et de covoiturage doit permettre de limiter l'usage de la voiture dans l'agglomération, en complémentarité des services de transports en commun.
Des aires de covoiturage peuvent utilement compléter ces services.

Autopartage
Un service d'autopartage « Mobilis » a été lancé en 2009 sur l'agglomération toulousaine, mettant à disposition de ses abonnés des véhicules individuels.
Il s'agit de soutenir le développement de ce service d'autopartage : actions de promotion, réductions droits d'entrée et abonnements, mise à disposition de places de stationnement aux abords des stations de métro ou au sein des P+R du réseau Tisséo, inscription de ce dispositif dans les actions des PDE...

Covoiturage
Tisséo propose et organise un service de covoiturage pour les trajets quotidiens des salariés de l'agglomération. Actuellement, plus d'une quarantaine d'entreprises ont confié à Tisséo l'organisation du covoiturage de leurs employés, notamment dans le cadre de leur Plan de Déplacement Entreprise.
Il s'agit de promouvoir ce service de mobilité et de favoriser son développement, au-delà du cadre des PDE.

Par ailleurs, la réalisation d'aires de covoiturage spécifiques peut être développée, par les gestionnaires de voiries et/ou les communes, en lien ou pas avec les services de transports en commun et les réseaux autoroutiers. Si des études sont enclenchées, il est préconisé de les faire à une échelle intercommunale afin d'établir une politique cohérente de localisation de ces équipements, ces derniers pouvant être mutualisés avec des aires de stationnement existantes.

Une étude de faisabilité de mise en place d'une voie spécifique « Covoiturage - TC » pourrait être enclenchée sur le réseau routier structurant d'agglomération.

En outre, l'implantation de bornes de recharge des véhicules dans les parcs-relais, en interface avec les sites d'autopartage et de covoiturage, dans les pôles d'échanges multimodaux, sera facilitée.

Objectifs
Promouvoir les usages alternatifs à la voiture et réduire la part modale de la voiture

Références
• Aires de covoiturage du Conseil Général du Tarn
• Aire de covoiturage d'ASF
• Aire de covoiturage de Tournefeuille
• Démarche de Moissac « Covoiturons sur le Pouce »

Pilotes
Intercommunalités, communes, Département

Partenaires techniques
Communes / gestionnaires de voiries / AOTU

Calendrier de mise en œuvre
Action continue

Coûts
Concernant l'autopartage, Tisséo-SMTC est entré depuis le 31 mars 2009 dans le capital de Mobilis et détient 90 parts sociales pour un montant de 22500 euros. En outre, le SMTC a apporté une aide financière de 100000 euros pour soutenir le développement de l'autopartage.

Déclinaison opérationnelle dans les PLU
Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI POUR ÉVALUATION
• Autopartage : nombre et localisation de stations ; nombre d'abonnés au service d'autopartage
• Covoiturage : nombre d'entreprises ayant passé une convention avec Tisséo, nombre d'inscrits au service de covoiturage, nombre d'équipages, nombre d'aires de stationnement pour covoiturage

Source : page 145 du PDU 2012

L'ensemble de ces actions doit contribuer à maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi, répondre à la demande de déplacements liés au dynamisme économique.

3. Des schémas directeurs approuvés

En 2022, Tisséo Collectivités, accompagné de ses partenaires institutionnels, a poursuivi la mise en place de 4 schémas directeurs cyclable, piéton, covoiturage et management de la mobilité.

— 3.1. Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération

Ces schémas directeurs s'inscrivent dans les politiques nationales et locales d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique en promouvant des modes non motorisés et non polluants. Afin de respecter cet engagement, un cadre de gouvernance partenariale a été mis en œuvre, Tisséo Collectivités assure la coordination nécessaire à l'élaboration de ces documents, en partenariat avec les autorités et collectivités compétentes suivantes : Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest Toulousain et Coteaux Bellevue en lien avec le SITPR.

L'Observatoire des mobilités cyclables Situation 2021 a été présenté et Tisséo Collectivités a mis en œuvre les marchés publics nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions menées en faveur du vélo : service digital Géovélo, étude de flux, achat de compteurs automatiques et Tisséo Collectivités a poursuivi l'exécution des marchés publics.

Les grandes actions du **Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération** sont en cours de mise en œuvre. Les instances de gouvernance se sont réunies à deux reprises en 2022 pour faire un point d'étape des actions enclenchées. Le réseau REV fait l'objet d'études de faisabilités par le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole et d'établissement de calendriers de réalisation. Des premiers services vélos sont déployés par Tisséo Collectivités, « Station V » de Labège et services vélos COMMUTE sur la zone aéronautique. Le renouvellement du marché VéloToulouse est en cours de procédure et aboutira à la mise en place d'un nouveau service en septembre 2024, avec 400 stations et 3300 vélos sur Toulouse, complété par 75 stations et 525 vélos sur certaines communes de la périphérie.

Q


LE REV :

- 14 lignes vélo structurantes
- 54 communes desservies
- 4 habitants sur 5 à moins d'un kilomètre

ÉTAT D'AVANCEMENT EN 2022 :

- Tracé validé de la 14^e ligne Fenouillet-Seysses
- Actualisation de la carte du REV
- 37 aménagements cyclables réalisés
- 28 projets structurants à l'étude - réalisation pour 2023
- 3 COPIL et 4 COTEC

→ ACTION H38 RÉPONDRE AUX ENJEUX DES DÉPLACEMENTS LIÉS AU TRAVAIL
Aider au développement des Plans de Déplacements d'Entreprise



Description de l'action
L'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à élaborer des PDE s'est engagé dès 2001, avec la mise en place d'un soutien méthodologique et une attribution de subvention plafonnée à 4500 euros HT consacrée aux études de faisabilité d'un PDE. Cette aide financière est accordée pour une démarche globale d'élaboration de PDE et est attribuée en deux temps : 75 % à la remise du plan d'actions, 25 % à la remise de la première évaluation.

Outre cette aide financière, qui se poursuivra à l'avenir, l'aide au développement des PDE se formalise par :

La professionnalisation des services de Conseil en Mobilité et en ouvrant sur d'autres champs de compétences que celui des transports en commun : conseil en mobilité et animation de réunions et stands, mise à disposition de services vélo, de covoiturage et d'autopartage.

Une aide plus ciblée aux entreprises, administrations et grands services publics :
- cibler prioritairement les entreprises de plus de 300 salariés ou celles de plus petites tailles mais déjà regroupées autour d'un projet commun de plans de mobilité (PDE),
- cibler les entreprises implantées dans les zones d'activités les plus importantes (Labège-Innopole, Basso Cambo, Zi Thibaud, Zi La Plaine...) et celles situées dans les zones d'influence des opérations de TCSP existantes ou programmées.

Un renforcement des actions de communication et de concertation :
- Faire connaître aux partenaires et entreprises les démarches de plans de mobilité en cours (Airbus France, Orange, Matorola, Thalès, Cité Administrative, Région, EDF...) par des réunions d'informations menées à l'échelle des zones d'activités,
- Mettre à disposition des entreprises, administrations et grands services publics tous les éléments d'information sur l'offre des transports en commun, sur tous supports, dont la plateforme d'échanges extranet PDE développée en 2011 :

plan des réseaux de transports en commun, fiches horaires, tarifs d'abonnements, calculateur d'itinéraires... Cette information peut se faire lors de grand rendez-vous (semaine des transports, semaine de l'environnement...) mais aussi à la demande des entreprises.

Objectifs
Encourager les entreprises et les collectivités publiques à élaborer des PDE

Références
Mallette pédagogique PDE

Pilotes
Tisséo SMTC

Partenaires techniques
Intercommunalités, organismes consulaires, milieux économiques, Ademe

Calendrier de mise en œuvre
En continu

Coûts
Budget annuel de 40000 euros sur la base d'une programmation de 6 à 10 PDE nouveaux par an

Déclinaison opérationnelle dans les PLU
Intégration de cette action dans les PADD et mesures réglementaires : stationnement, cheminements modes doux

INDICATEURS DE SUIVI POUR ÉVALUATION
• Nombre de PDE subventionnés
• Nombre de PDE (en cours, en élaboration, en projet)
• Actions de communication et de concertation
• Bilan des actions des PDE

Source : page 163 du PDU 2012

LES 14 AXES DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO

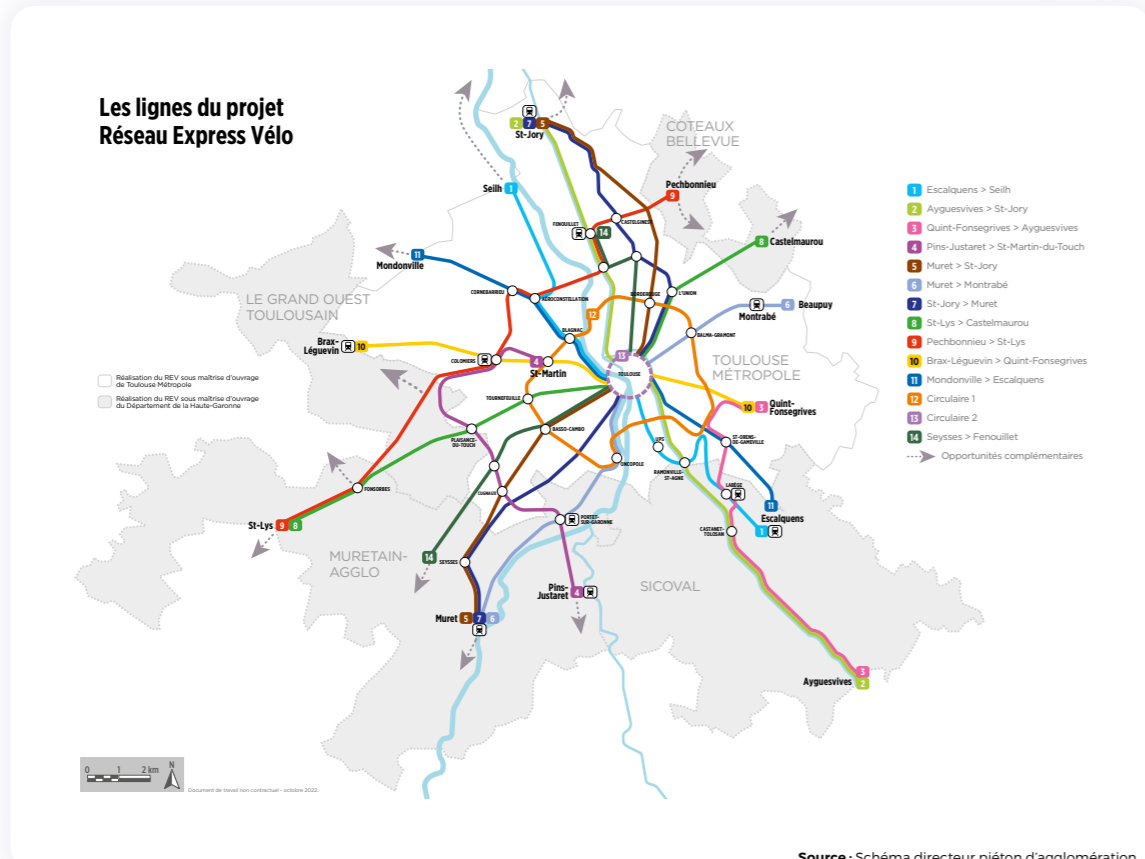


SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON D'AGGLOMÉRATION



SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON D'AGGLOMÉRATION

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON À L'ÉCHELLE DE CINQ INTERCOMMUNALITÉS POUR FAVORISER LA MARCHÉ À PIED DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES PROJETS.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTON D'AGGLOMÉRATION
Tableau Collectivités a coordonné en 2020 l'élaboration du Schéma directeur piéton d'agglomération (SDPI) en collaboration avec l'État, la Région, le Département et cinq intercommunalités. L'Agence d'urbanisme et l'APUR ont été associés aux premières étapes d'élaboration et d'élaboration des projets.

Le travail s'est organisé en quatre phases collectives :

- identification des enjeux, valeurs et outils de chaque territoire
- communication et qualité du maillage piéton
- élaboration d'un référentiel commun pour faciliter la SDPI et identifier les territoires à enjeu
- expérimentation de la grille d'analyse des enjeux en regardant des villes en site, cette grille étant un outil d'application à destination des acteurs de l'aménagement
- formalisation des principes et recommandations proposés dans le SDPI.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE POUR AGIR ENSEMBLE
Il est résulté un cadre de recommandations structuré autour de deux volets : un volet relatif à l'identification et au maillage piéton. Le schéma directeur cible les aménagements qualitatifs des espaces publics, leur fonctionnalité et attractivité pour « attirer » le piéton et favoriser le profil de la marche à pied. Il accorde une attention particulière aux principes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'objectif est de partager une vision commune, d'impulser une ambition, de proposer des leviers d'actions concrets pour une meilleure marchabilité des territoires, de développer une « culture piéton ». Ce document est à déployer dans les outils d'aménagement, les stratégies de planification des projets urbains, les territoires à proximité des transports en commun et les documents de plan de mobilité employeur.

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE À L'ÉCHELLE DE CINQ INTERCOMMUNALITÉS POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE CYCLABLE GLOBALE INCLINANT GOUVERNANCE, RÉSEAU CYCLABLE ET SERVICES, ÉVALUATION, COMMUNICATION.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION
L'élaboration du schéma directeur cyclable d'agglomération est une action forte du Projet Mobilités 2020-2025-2030 de la grande agglomération toulousaine visant plan de déplacements urbains, avec quatre axes majeurs :

- développer des maillages entre les réseaux des intercommunalités du ressort territorial ;
- concevoir, au sein des réseaux des intercommunalités du ressort territorial, un réseau express vélo ;
- promouvoir l'usage du vélo en développant des services de location libre-service, de vélo à assistance électrique en longue durée, de vélo-dock ;
- améliorer la culture de gouvernement.

Tableau Collectivités a coordonné l'élaboration du schéma directeur cyclable d'agglomération en collaboration avec l'État, la Région, le Département et cinq intercommunalités du territoire.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE POUR AGIR ENSEMBLE
La coordination a demandé la mise en place de la culture du vélo, sur un territoire urbain, une politique commune en faveur de la mobilité cyclable. Les partenaires se sont mis d'accord pour une gouvernance commune coordonnée par l'Agence d'urbanisme et l'APUR, nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des orientations et du plan d'action de schéma directeur. Si chaque collectivité conserve ses compétences institutionnelles et de maîtrise d'ouvrage, la gouvernance commune a pour principales missions : de coordonner la mise en œuvre des éléments cyclables structurants, de développer des services vélo, d'évaluer la politique cyclable, de définir les cofinancements et mobiliser les ressources financières. Table d'analyse pour poser sur la connaissance terrain des associations des-marcheurs et sur les pratiques d'usage des cyclistes.

OBSERVATOIRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION Situation 2020

Partners: Tisséo, Mureaux, Stoual, sitprt, etc.

Ces 2 schémas ont été présentés lors des Échanges Urbains 2022, organisés par l'Association des Professionnels de l'Urbanisme en Midi-Pyrénées.

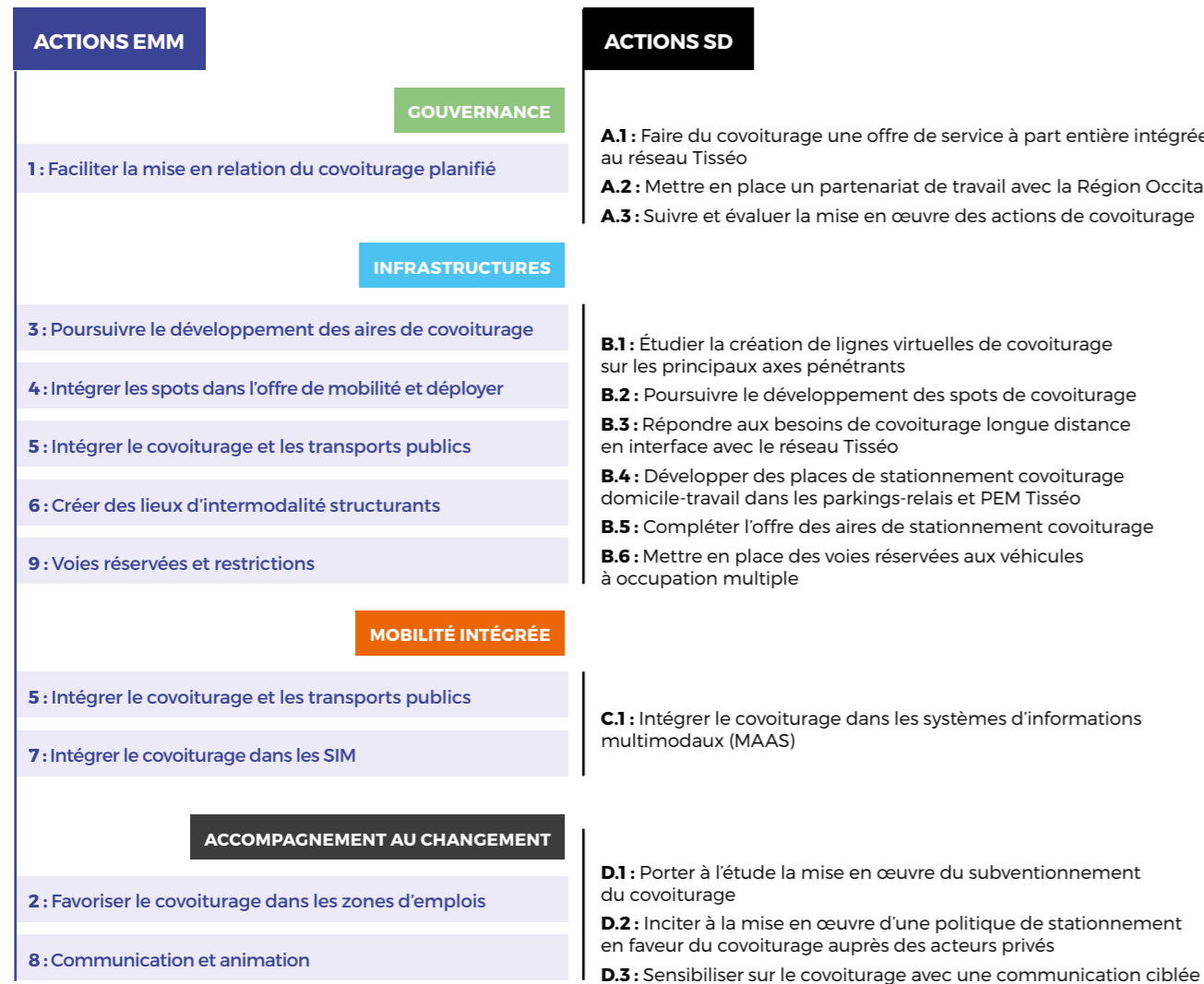


– 3.2. Schéma Directeur Covoiturage

Le Schéma Directeur Covoiturage a été approuvé lors du comité syndical du 10 juin 2021. Il contribue à orienter l'action publique à partir des opérations déjà développées par Tisséo Collectivités pour favoriser l'usage du covoiturage sur son territoire :

- Réalisation d'aires d'embarquement covoiturage aux pôles d'échanges métro Borderouge, Balma-Gramont et Ramonville.
- Implantation de 101 spots covoiturage.
- Pilotage d'expérimentation de service de covoiturage sur des territoires ou zones économiques, dans le cadre de programme européen ou de convention de partenariat.
- Usage de la plateforme Covoitéo dans le cadre des plans de mobilité employeur.

Ce schéma porte un ensemble de 12 actions :



– 3.3. Schéma Directeur Management de la Mobilité

Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur portant sur le management de la mobilité et les thématiques relatives à l'écomobilité, un travail collaboratif réunissant les collectivités, les opérateurs de mobilité, les représentants du monde économique a été piloté par Tisséo Collectivités en 2019 avec 3 séminaires organisés autour de 4 thématiques :

- Nouveaux usages de la voiture.
- Nouveaux modes de vie.
- Engins de déplacements personnels électriques.
- Management de la mobilité.

Ces travaux ont permis d'identifier :

D'une part, les objectifs :

- Mieux travailler ensemble grâce à une gouvernance qui permette d'agir en partenariat avec l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, opérateurs, territoires).
- Utiliser / optimiser les infrastructures.
- Faciliter et encourager les nouvelles pratiques de mobilité.

D'autre part, des axes stratégiques :

- La réduction des déplacements.
- L'optimisation des déplacements contraints.
- La sensibilisation de l'ensemble des strates sociales.
- L'amélioration des infrastructures pour agir en faveur des mobilités actives et nouveaux modes de déplacements.

À la suite de ces travaux, Tisséo Collectivités a structuré en 2020 le document, en cherchant à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'orientations et d'actions, venant compléter les engagements réalisés et projetés sur le réseau de transport en commun et proposant des mesures d'accompagnement aux changements :

- le renforcement des plans de mobilité,
- la politique du temps avec les entreprises,
- la gestion et la valorisation des données mobilités,
- la mobilité intégrée,
- une communication engageante et incitative au changement...

En 2022, il n'y a pas eu de nouveautés.

4. La Commission des Grands Employeurs

La Commission des Grands Employeurs remplace l'ex-Comité d'Orientation des Transports Métropolitains (COTM). Elle a pour vocation d'être un lieu d'échanges avec les plus grands employeurs publics et privés, employant plus de 500 salariés et implantés sur le territoire desservi par Tisséo. Sa création est approuvée par une délibération cadre du 7 juillet 2021.

Composition de la Commission

- 46 grands employeurs privés > 500 employés
- 23 grands employeurs publics > 500 employés

7 partenaires :

ADEME, AREC, CARSAT, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain (CEO), Club Entreprises du Muretain, Club Entreprises Réussir, Conseil départemental 31.

7 membres du Collège « employeurs » du comité des partenaires :

La CCI, la Chambres des métiers et de l'artisanat, le CHU, CPME, l'État, le MEDEF et l'Université Fédérale de Toulouse.

La première Commission du 27/11/2021 a permis de présenter la feuille de route du réseau structurant à l'horizon 2030.

La deuxième Commission du 02/02/2022 a concerné la feuille de routes des pôles d'échanges multimodaux, le calendrier de réalisation de la 3^e ligne du métro et le marché de vélo en libre-service.

La troisième Commission du 16/11/2022 a concerné la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre des plans de mobilité employeur, un point d'étape sur le schéma directeur cyclable d'agglomération et l'état des lieux sur le projet de 3^e ligne du métro, de ligne express et de CLB, et de la jonction avec Labège.



BILAN ÉCOMOBILITÉ 2022

1. Les plans de mobilité employeur
2. Photographies des plans de mobilité employeur
3. Profil des établissements
4. Des actions portées par les établissements
5. Des clubs d'entreprises qui se mobilisent
6. Les actions portées par Tisséo collectivités

LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 (LOM) modifie les modalités d'élaboration d'un plan de mobilité employeur.

Suite à la promulgation de la LOM, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site (et où sont constituées des sections syndicales) ont l'obligation de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail comprenant un volet sur l'amélioration de la mobilité des salariés. Les entreprises n'ayant pas trouvé d'accord sur la mobilité de leurs salariés dans le cadre des négociations annuelles ont l'obligation de réaliser un plan de mobilité employeur. Tisséo Collectivités conseille aux entreprises d'élaborer un plan de mobilité employeur en amont des négociations annuelles afin d'avoir plus de chances d'obtenir un accord.

1. Les différentes démarches

À l'échelle d'un établissement

Le plan de mobilité employeur est une démarche pour mettre en œuvre sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destiné à inciter les salariés et autres usagers – visiteurs, clients, fournisseurs – à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, au profit des autres modes ou usages: marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage...

Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions.

La démarche plan de mobilité employeur doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan.

À l'échelle d'un groupement d'établissements

Le plan de mobilité inter-entreprises permet de porter la réflexion sur les déplacements à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un groupement d'entreprises.

Cette démarche concerne plusieurs entreprises ayant elles-mêmes fait leur plan de mobilité employeur ou non.

Les petites et moyennes entreprises rencontrent les mêmes difficultés d'encombrement et de circulation que les plus grandes, elles peuvent néanmoins se regrouper autour d'un plan de déplacement inter-entreprises. Tisséo Collectivités propose de les aider à se regrouper pour mener une réflexion sur la mobilité de leurs salariés en réalisant un plan de mobilité, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un secteur déterminé.



Dépôt du plan de mobilité employeur :

- Mise à disposition d'un formulaire de dépôt sur www.commuteo.info
- Analyse du dossier par un conseiller en mobilité.
- Courrier officiel de réception du formulaire et avis personnalisé sur la démarche.

2. Les enjeux identifiés

Les plans de mobilité employeur s'inscrivent dans un projet de territoire et peuvent contribuer à répondre à plusieurs types d'enjeux :

Enjeux environnementaux

- Réduction de gaz à effet de serre, réduction de l'accidentologie.

Enjeux économiques

- Baisse des coûts de déplacements pour les salariés et pour les entreprises.
- Gestion plus appropriée de flottes de véhicules.

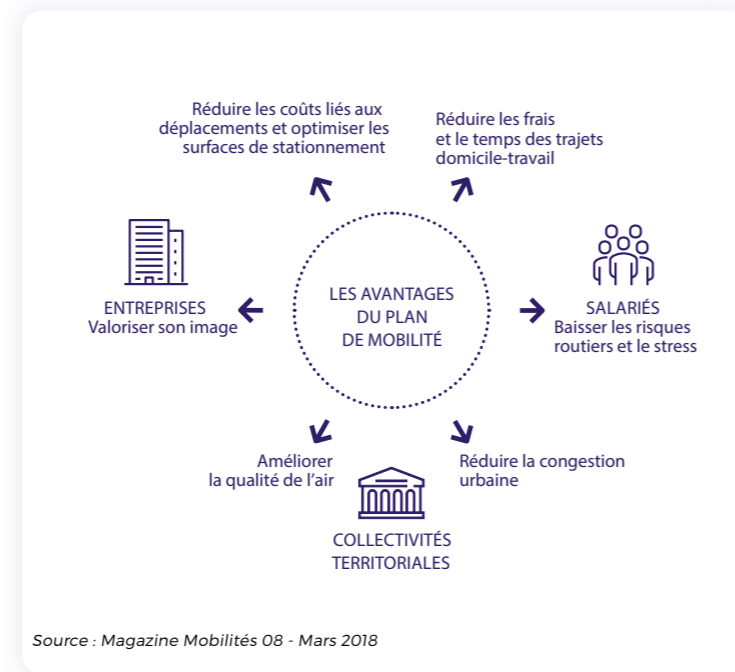
Enjeux managériaux

- Valorisation de l'image de l'entreprise.
- Démarches de projets au sein de l'entreprise.

Enjeux sociaux

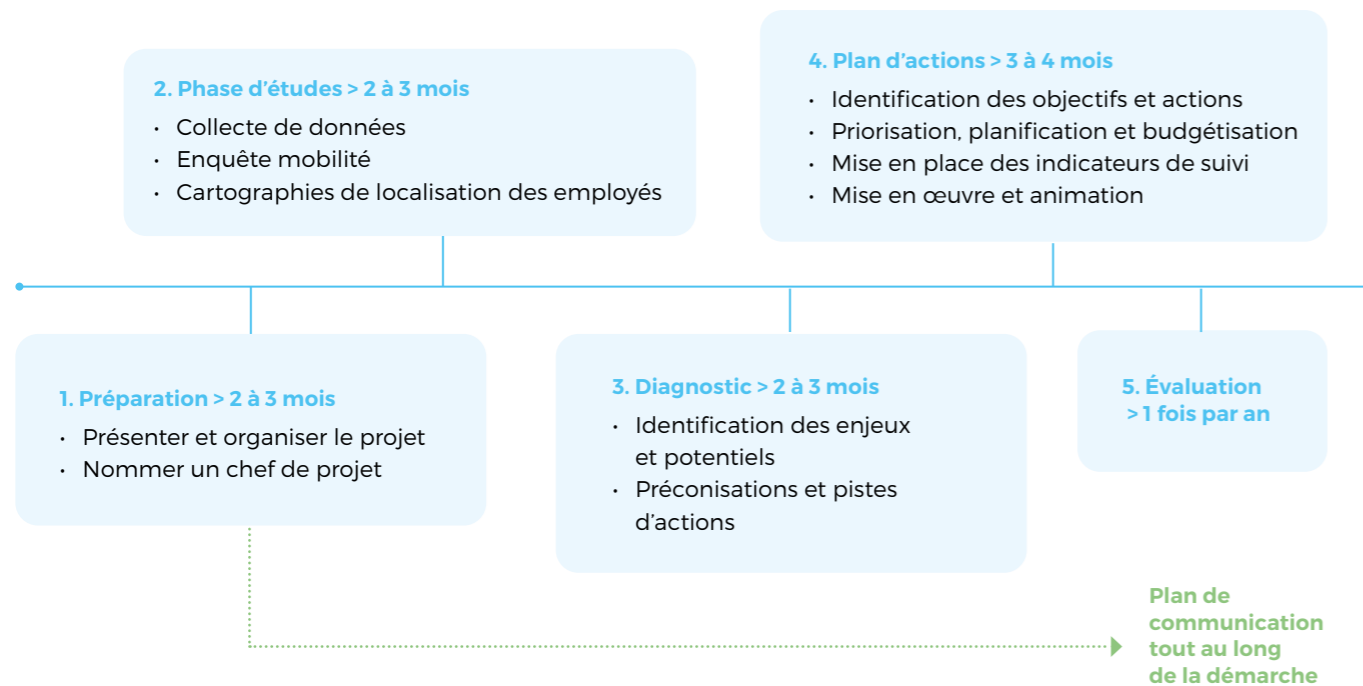
- Participation citoyenne des salariés.
- Contribution aux politiques de gestion des déplacements.

3. Les avantages partagés



4. La méthode

Méthodologie du plan de mobilité en 5 étapes :



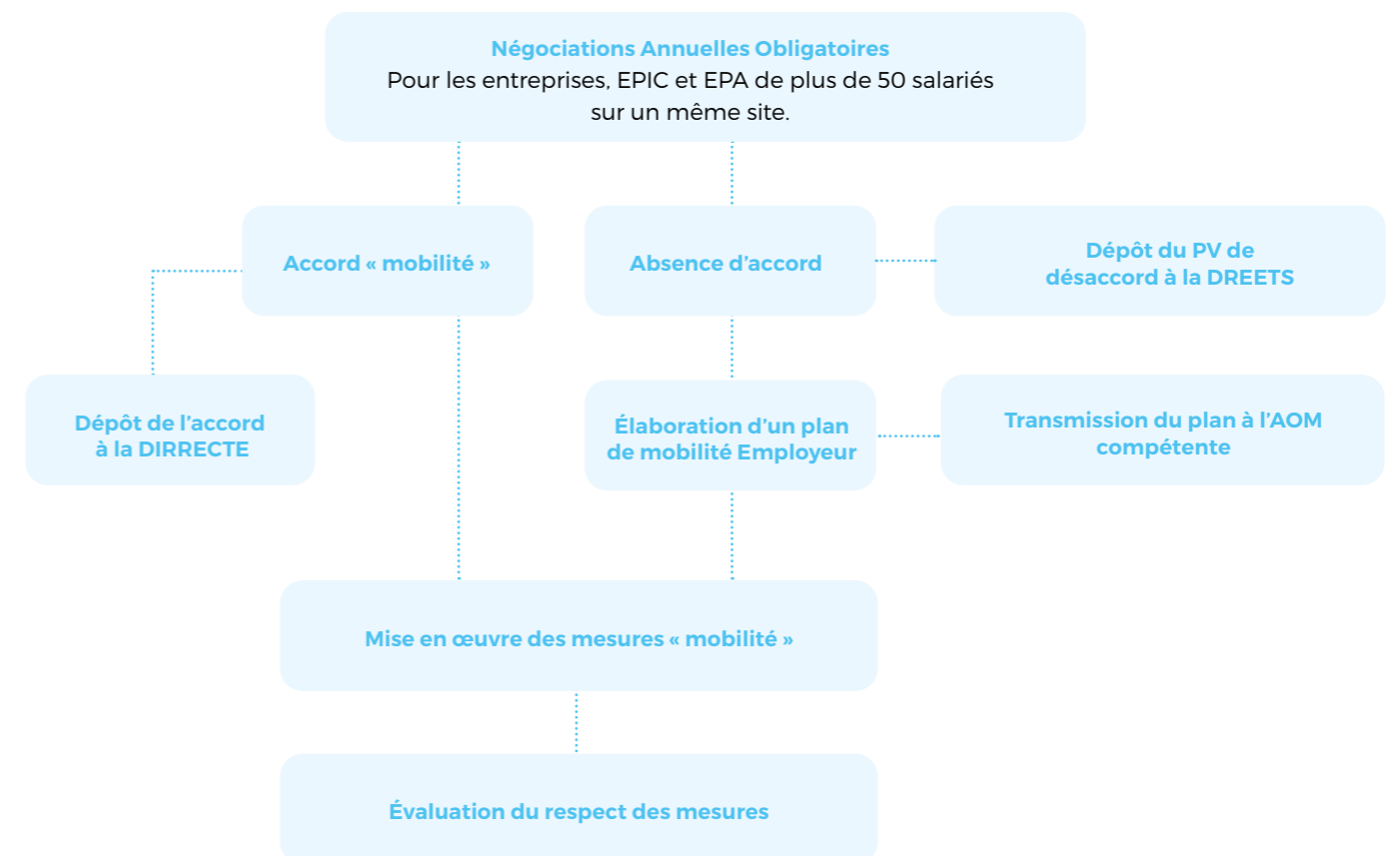
INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Actions	Indicateur et modalité de suivi
Covoiturage	Nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Attribution des places de stationnement	Nombre et évolution des places
Amélioration des cheminements	Terrain
Formation, sensibilisation	Nombre d'interventions annuelles et participants aux animations
Stationnement réservé pour les vélos	Comptage du nombre de vélos lors de 2 journées type dans l'année (automne/printemps) Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Participation à l'abonnement TC	Nombre d'abonnements pris en charge Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Promotion de l'usage des TC pour les déplacements professionnels	Nombre de tickets TC pro+ mis à disposition, participation à l'abonnement TC complémentaire aux 50 % obligatoires.
Visioconférence	Nombre de visioconférences et nombre de déplacements professionnels évités
Promotion de l'usage des vélos de service	Nombre d'utilisateurs de la flotte interne et/ou nombre d'abonnés VélÔToulouse ou autre organisme locataire de vélos.
Télétravail	Nombre de télétravailleurs/effectif, nombre de jours télé-travaillés.

Une démarche ciblant le changement de comportement modal et répondant aux enjeux du développement durable.

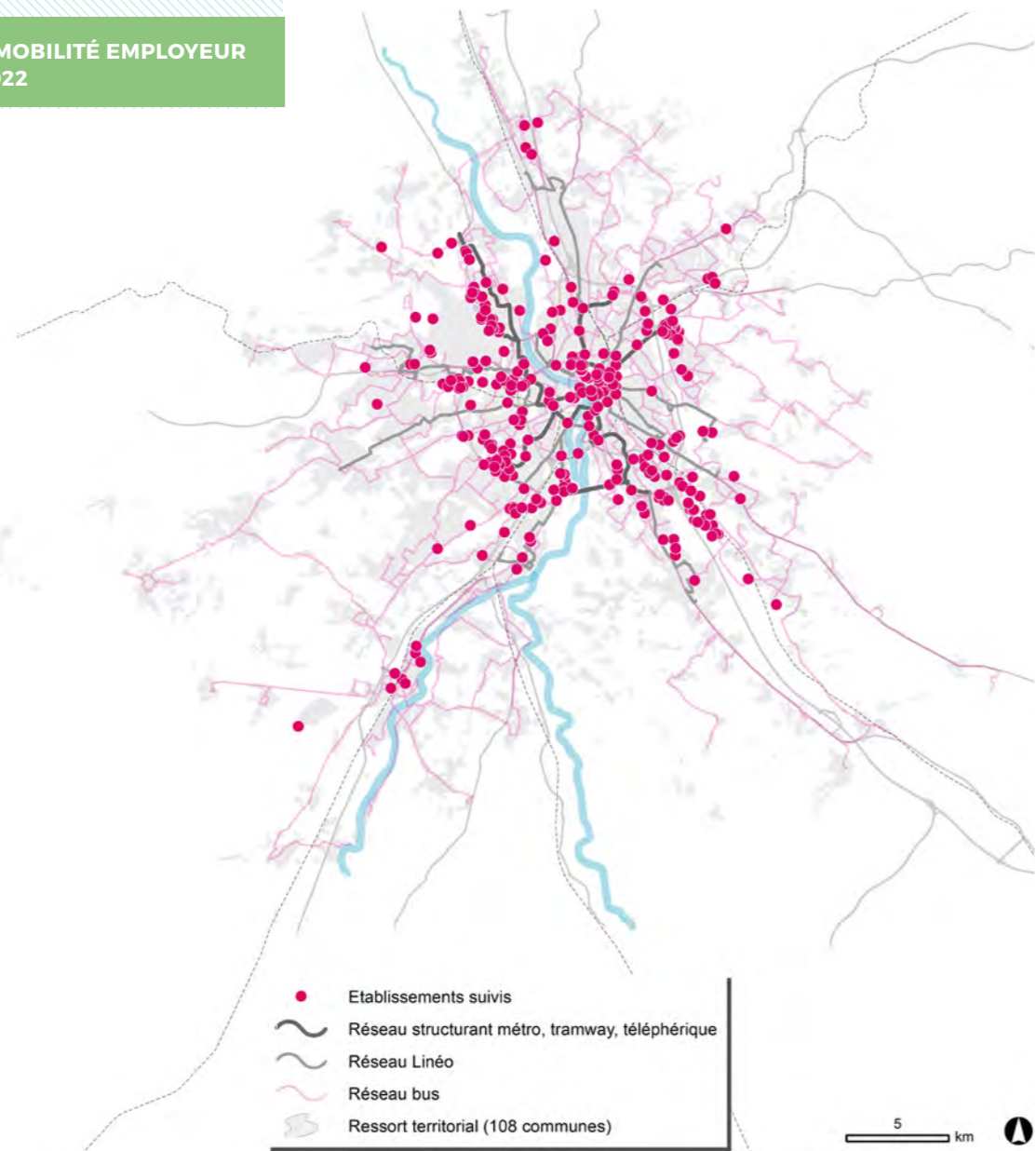
MISE EN PLACE DU VOLET MOBILITÉ EN NAO (SOURCE : AAPC)

Les déplacements domicile-travail, au cœur du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site.

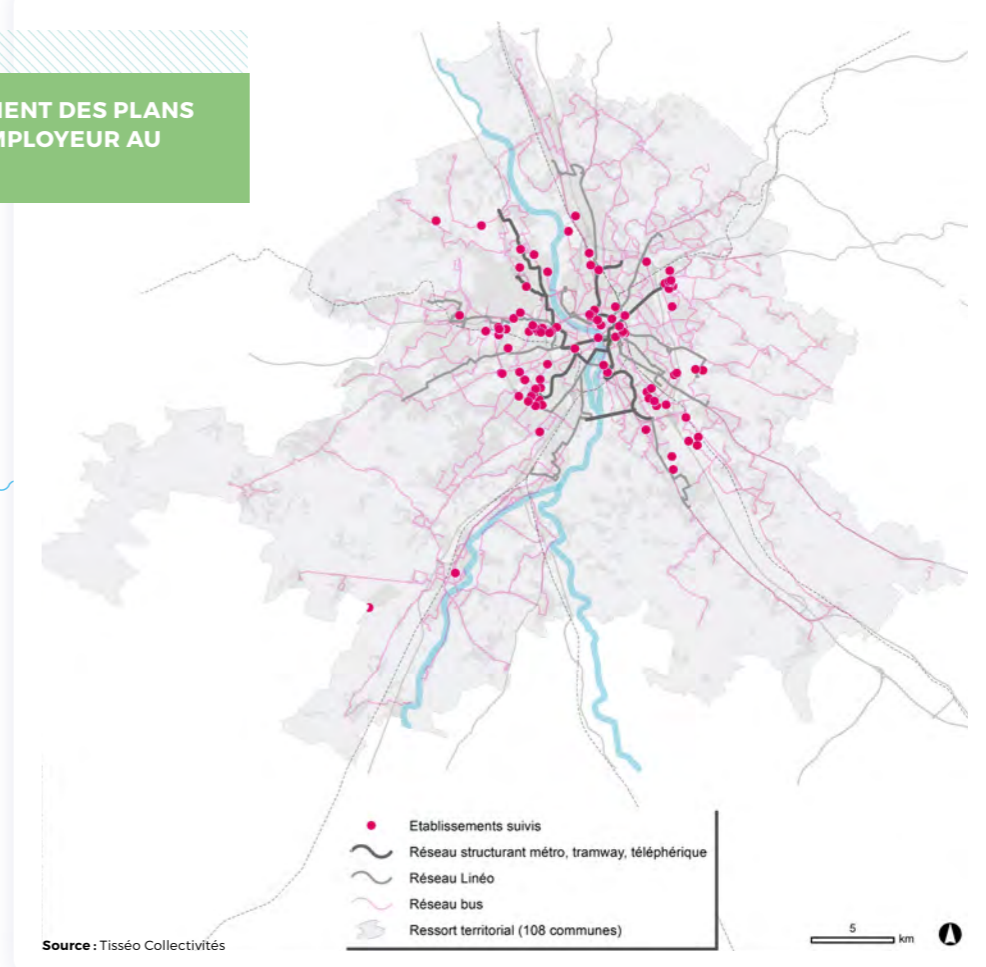


PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

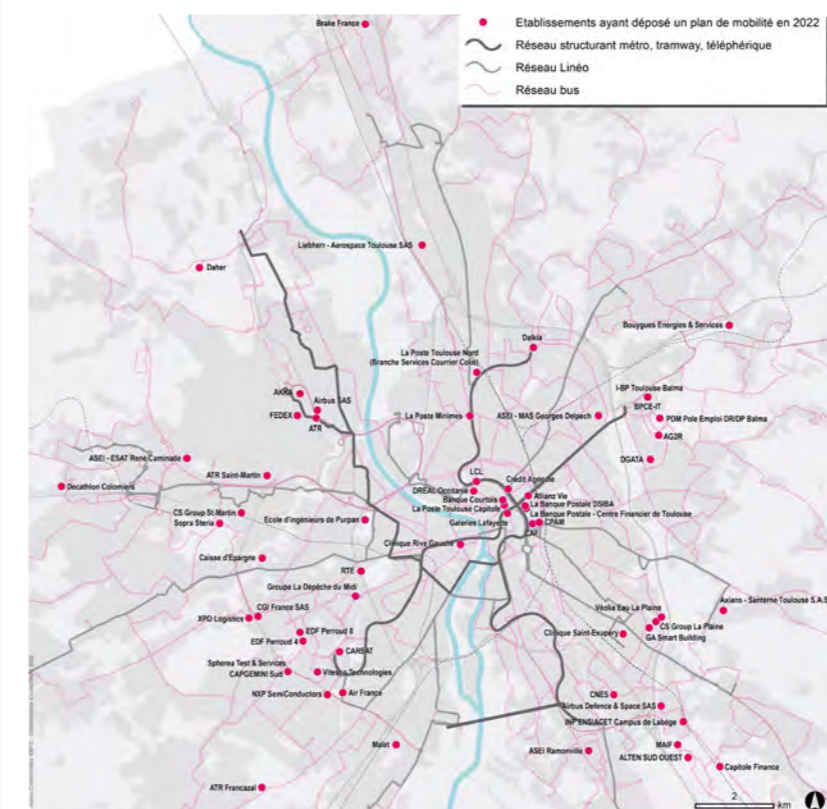
PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR AU 31/12/2022



ACCOMPAGNEMENT DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR AU 31/12/2022



DÉPÔTS DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR AU 31/12/2022

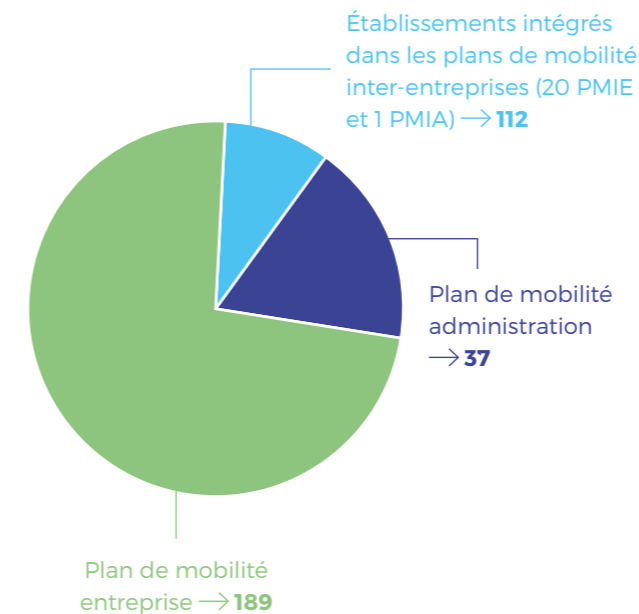


LES ACTIONS PHARES RECENSÉES DANS LES PME DÉPOSÉS ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 31/12/2022							
Classement	Actions modes actifs	Actions transport en commun	Actions covoiturage	Actions gestion du temps de travail	Actions gestion de flotte automobile et stationnement	Actions prévention et sécurité routière	Actions transverses
N°1	Promouvoir l'utilisation du vélo ou du VAE (atelier révisions, remise en selle, essai de VAE...)	Prendre en charge le coût de l'abonnement en transports en commun au-delà des 50 % réglementaires (ou en étudiant la possibilité) Effectuer un stand de promotion du réseau de transports en commun avec Tisséo Voyageurs	Promouvoir une ou plusieurs plateformes de covoiturage existantes (Klaxit, Karos, Blablacar Daily...)	Mettre en place un accord télétravail	Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques	Communiquer et former sur la conduite à tenir et les règles à respecter en tant que cycliste	Contacteur les pouvoirs publics afin de faire remonter des problèmes de sécurité pour les cyclistes, demander des améliorations de desserte en transport en commun et prendre connaissance des projets en cours
N°2	Améliorer ou augmenter le nombre de douches, vestiaires et casiers	Promouvoir les différentes offres en transports en commun proche de l'établissement par le biais de communication interne	Mise en place d'un partenariat avec une application de covoiturage	Faciliter la mise en œuvre et le développement des réunions à distance	Renouveler le parc de véhicules de l'entreprise au profit de véhicules moins polluants	Proposer aux collaborateurs de s'inscrire à des modules de prévention	Mettre en place le forfait mobilités durables (ou lancer une étude pour une éventuelle mise en place)
N°3	Créer des stationnements vélos couverts et/ou sécurisés Mettre à disposition un parc de vélos ou VAE de service Améliorer le stationnement vélo existant	Utiliser la carte Tisséo « Flexpro » Installer des panneaux d'affichage avec de l'information en temps réel sur les prochains passages des transports en commun	Créer des places de stationnement réservées aux covoitureurs	Mettre en place des partenariats avec des restaurants situés à proximité de l'établissement	Mettre en autopartage tout ou partie de la flotte de véhicules Former les collaborateurs à l'écoconduite	Sensibiliser les collaborateurs par le biais d'une animation sur site	Communiquer régulièrement sur les sujets de mobilité durable auprès des collaborateurs

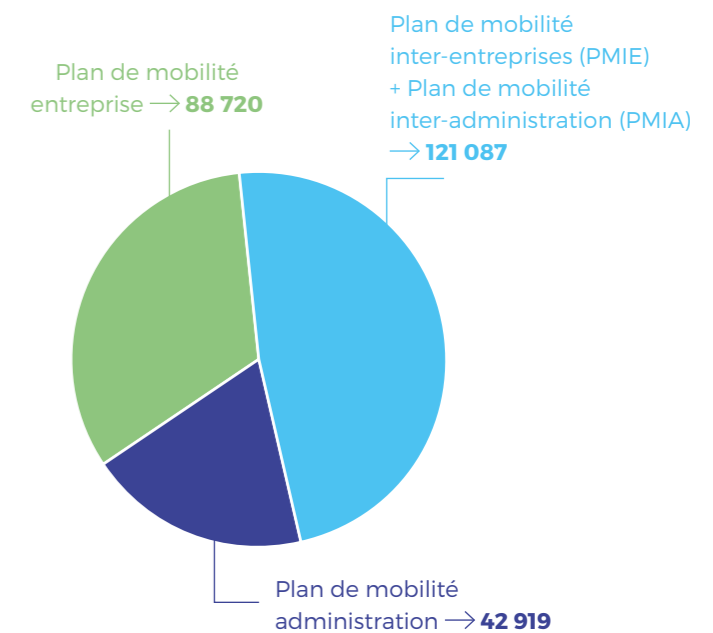
PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS

VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENTS

338 établissements dont :

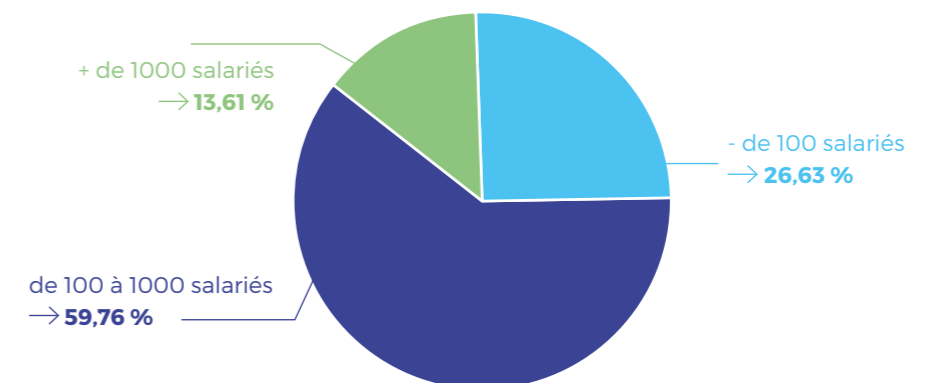


252 726 salariés concernés dont :



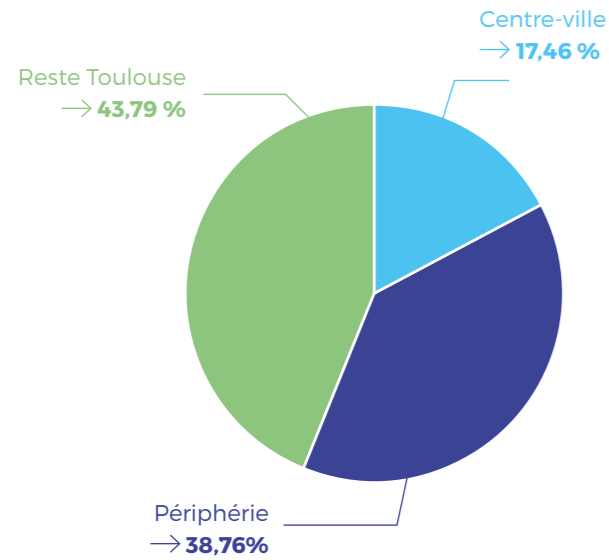
VENTILATION PAR EFFECTIF

338 établissements dont :

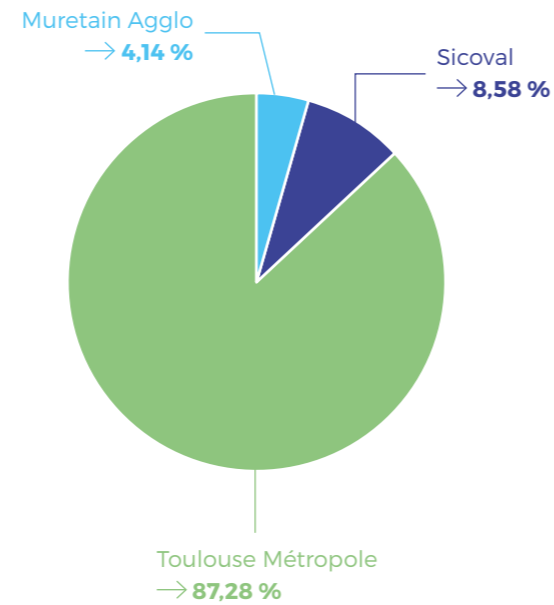


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation des établissements intégrés à une démarche de plan de mobilité employeur par secteur géographique :

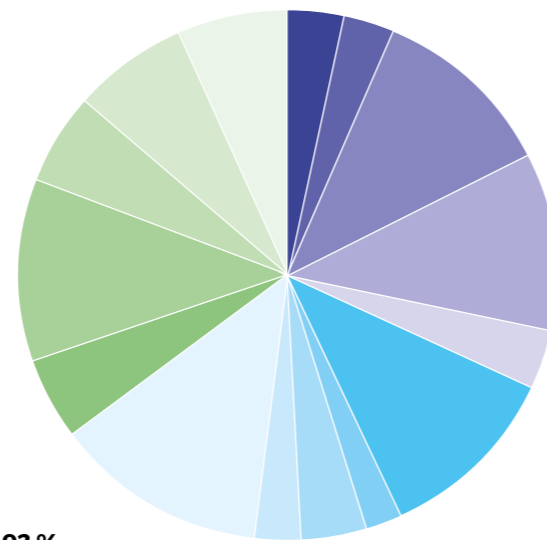


Localisation des établissements par collectivité :

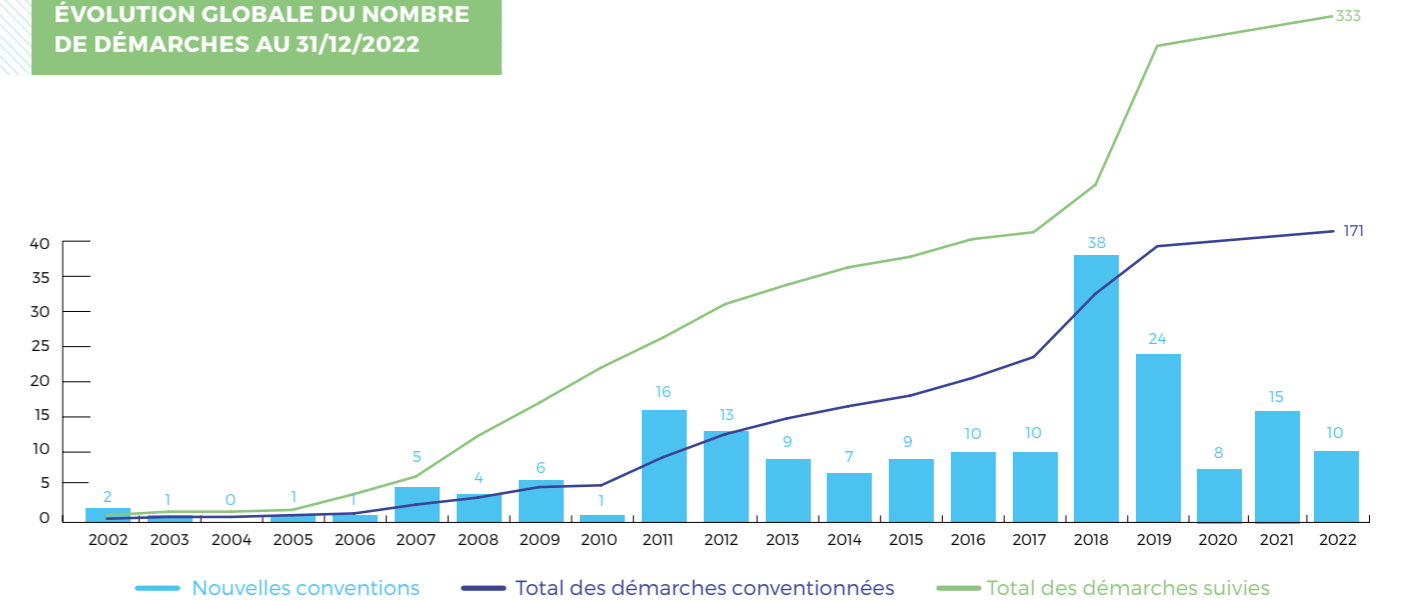


VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Activités Immobilières › **3,55 %**
- Activités spécialisées Scientifiques et Techniques › **2,96 %**
- Administrations et Services Publics › **10,06 %**
- Aéronautique et Spatial › **10,65 %**
- Autres Activités de Services › **3,85 %**
- Banques, Assurances et Commerces › **10,36 %**
- Bâtiment, Travaux publics › **2,37 %**
- Communes, Collectivités Locales › **3,55 %**
- Construction › **2,37 %**
- Établissements de Santé Publics, Privés et d'Action Sociale › **13,02 %**
- Information et Communication › **4,73 %**
- Ingénierie, Bureau d'Études › **12,43 %**
- Production et Distribution d'Électricité - Gaz - Eau › **6,51 %**
- Transports et Entreposage › **7,10 %**
- Universités, Grandes Ecoles, Formation Professionnelle › **6,51 %**

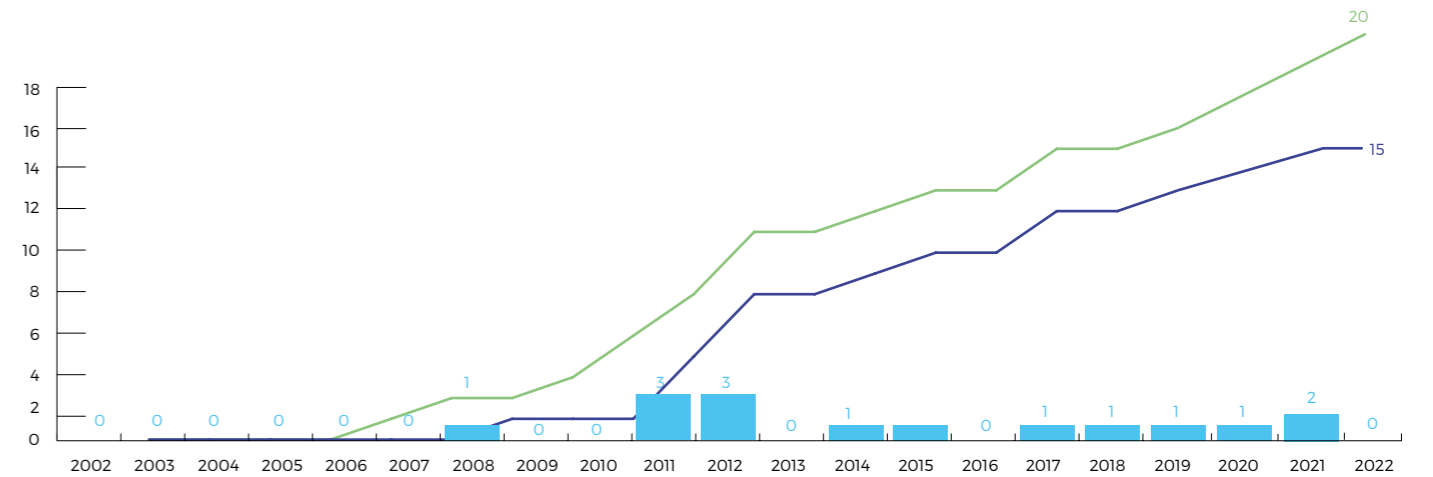


ÉVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE DÉMARCHES AU 31/12/2022



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLANS DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES AU 31/12/2022

1^{er} Plan conventionné : Aéroport Toulouse Blagnac en 2008




ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Projet	PME / PMA / PMIE
Étape 0 : Démarrage	69
Étape 1 : Mise en place	31
Étape 2 : Diagnostic	16
Étape 3 : Élaboration du plan d'actions	32
Étape 4 : Mise en œuvre du plan d'actions	88
Étape 5 : Suivi-évaluation	102
Total	338

DES ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

EXEMPLES DE SOLUTIONS POUR ENCOURAGER LES SALARIÉS À SE DÉPLACER AUTREMENT

	Faciliter l'accès à l'information sur l'offre de transport (ex : sur votre Intranet), demander des améliorations de desserte de la zone, adapter les horaires de travail...		MARCHE, VÉLO...		A++
	Prêt ou aide à l'achat groupé de vélos, aménagement du stationnement des vélos, de vestiaires et de douches...		MÉTRO, TRAMWAY, TRAIN		A+
	Aménagement de cheminements piétons, de la signalétique, de l'éclairage...		BUS		A
	Développer la politique de covoiturage : S'inscrire sur le site dédié voiteo.fr créer des places de parking réservées aux covoitureurs...		COVOITURAGE		B
	Des actions de management : proposer le télétravail, développer les visio-conférences et conférences téléphoniques, restaurant interentreprises, crèches d'entreprises, conciergerie...		VOITURE SOLO		C

1. Des actions en faveur des transports en commun

La prise en charge par l'employeur des frais de déplacements domicile-travail, à hauteur de 50 % à minima. Certaines entreprises prennent en charge au-delà de 50 %.

- Des actions d'information sur les réseaux de transports en commun (Tisséo, Lio, ...).
- Des achats de tickets Pro et Pro+ : Une gamme tarifaire encore plus avantageuse pour les structures en plan de mobilité qui permet de bénéficier d'une réduction de 20 % à 40 % (1 ticket Pro : 1,48€ TTC et 1 ticket Pro+ : 1,08€ TTC). Des solutions innovantes pour les déplacements pro : avec les cartes personnalisées Flexpro, les entreprises permettent à leurs salariés de voyager en toute liberté et payent en différé.

2. Des actions en faveur des modes actifs

Le Vélo

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 a remplacé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) par le Forfait Mobilités Durables (FMD) qui intègre le remboursement des frais de déplacements effectués à vélo et/ou en covoiturage.

En 2018, Tisséo Collectivités avait enquêté les entreprises et administrations sur la mise en place de l'IKV. 26 structures avaient répondu qu'elles avaient mis en place l'IKV, au bénéfice de 16% des employés.

En 2022, Tisséo Collectivités a relancé une nouvelle enquête, en partenariat avec l'Université Toulouse II Jean-Jaurès, relative à la mise en place du FMD. Les résultats seront connus en mars 2023.

Dans le secteur privé, le forfait mobilités durables est exonéré de cotisations et contributions sociales dans la limite de 700 euros par an et par salarié en 2022 et 2023, contre 500 euros en 2021. Le cumul de la prise en charge du forfait mobilités durables avec la participation de l'employeur à l'abonnement aux transports en commun et de service de location de vélos ne peut pas dépasser un montant maximum compris entre 800 euros par an et le montant de la prise en charge des transports en commun. En outre, l'avantage résultant de la prise en charge par l'employeur des frais de carburant ou des frais exposés

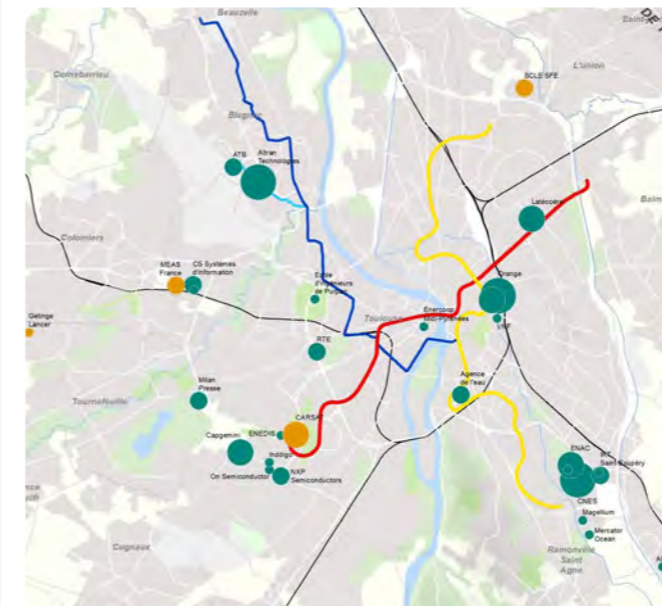
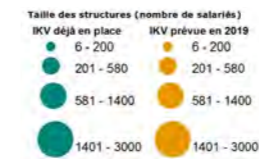
pour l'alimentation de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène et des frais engagés dans le cadre du forfait mobilités durables est affranchi dans la limite globale de 700 euros par an, dont 400 euros au maximum pour les frais de carburant.

Dans le secteur public, le montant annuel du forfait mobilités durables est fixé à 100 euros lorsqu'un ou plusieurs des moyens de déplacement suivants est utilisé entre 30 et 59 jours : vélo, vélo à assistance électrique, covoiturage (passager ou conducteur), engin de déplacement personnel motorisé (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard...) ou services de mobilité partagée (autopartage avec des véhicules à faibles émissions). Ce montant passe à 200 euros en cas d'utilisation d'un ou plusieurs de ces modes entre 60 et 99 jours, et à 300 euros pour une utilisation d'au moins 100 jours. Les agents peuvent cumuler le versement du forfait mobilités durables avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

La marche

- Aménagement d'accès piétons au plus près du réseau de transports en commun.
- Jalonnement des cheminements piétons en interne aux entreprises.

MISE EN PLACE DE L'IKV DANS LES ENTREPRISES



Source : Enquête Tisséo 2018

+ d'info
www.commuteo.info/se-perfectionner

3. Des actions visant un usage partagé de la voiture

Le covoiturage

- Adhésion au service COVOITéo.
- Achat de prestations auprès d'opérateurs privés (Karos, Klaxit).
- Aménagement de places de stationnement.

L'autopartage

- Partage de flotte de services interentreprises.
- Adhésion à des services privés d'autopartage (Citiz, Iodines).
- Achat de prestations de service pour gérer les flottes de véhicules d'entreprises.

4. Des actions de management

- Télétravail, visioconférence.
- Mutualisation des salles de réunion.
- Restaurant interentreprises.
- Crèches d'entreprises.

DES CLUBS D'ENTREPRISES SE MOBILISENT

Plusieurs associations d'entreprises sont identifiées dans l'agglomération toulousaine. Certaines d'entre elles sont accompagnées par Tisséo Collectivités dans l'élaboration de leur plan de mobilité interentreprises.

Club d'entreprise du Muretain

Le CEM représente 205 entreprises réunissant 7081 salariés. Dans le cadre des études pour l'élaboration des actions du PMIE, 2 périmètres se détachent :

- Portet sur Garonne avec 2 zones d'activités: ZI du Bois Vert et la zone commerciale.
- Muret avec 3 zones d'activités: ZI sans soucis, ZI Joffrey, ZI Marclan.

Uniprognos

Uniprognos est le syndicat des entreprises du Centre de Gros de la zone d'activités Larrieu. Il réunit 60 entreprises qui emploient près de 1000 salariés.

Association TOP

L'association Toulouse Ouest Partenaires (TOP) regroupe 22 établissements principalement implantés sur la zone d'activités de Basso Cambo. Un de ses objectifs est la mise en place d'un PMIE.

Association TOMPASSE

Cette association regroupe les 20 plus grands industriels du domaine aéronautique, spatial et systèmes embarqués de la région Midi-Pyrénées implantés sur la Métropole Toulousaine. Cette association s'intéresse particulièrement à l'accessibilité aux zones d'emploi.

Club d'Entreprises Réussir

Cette association, située à Blagnac, a été créée à l'initiative de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, implantée en Midi-Pyrénées. Le Club Réussir regroupe 330 adhérents.

Club d'entreprises de Colomiers

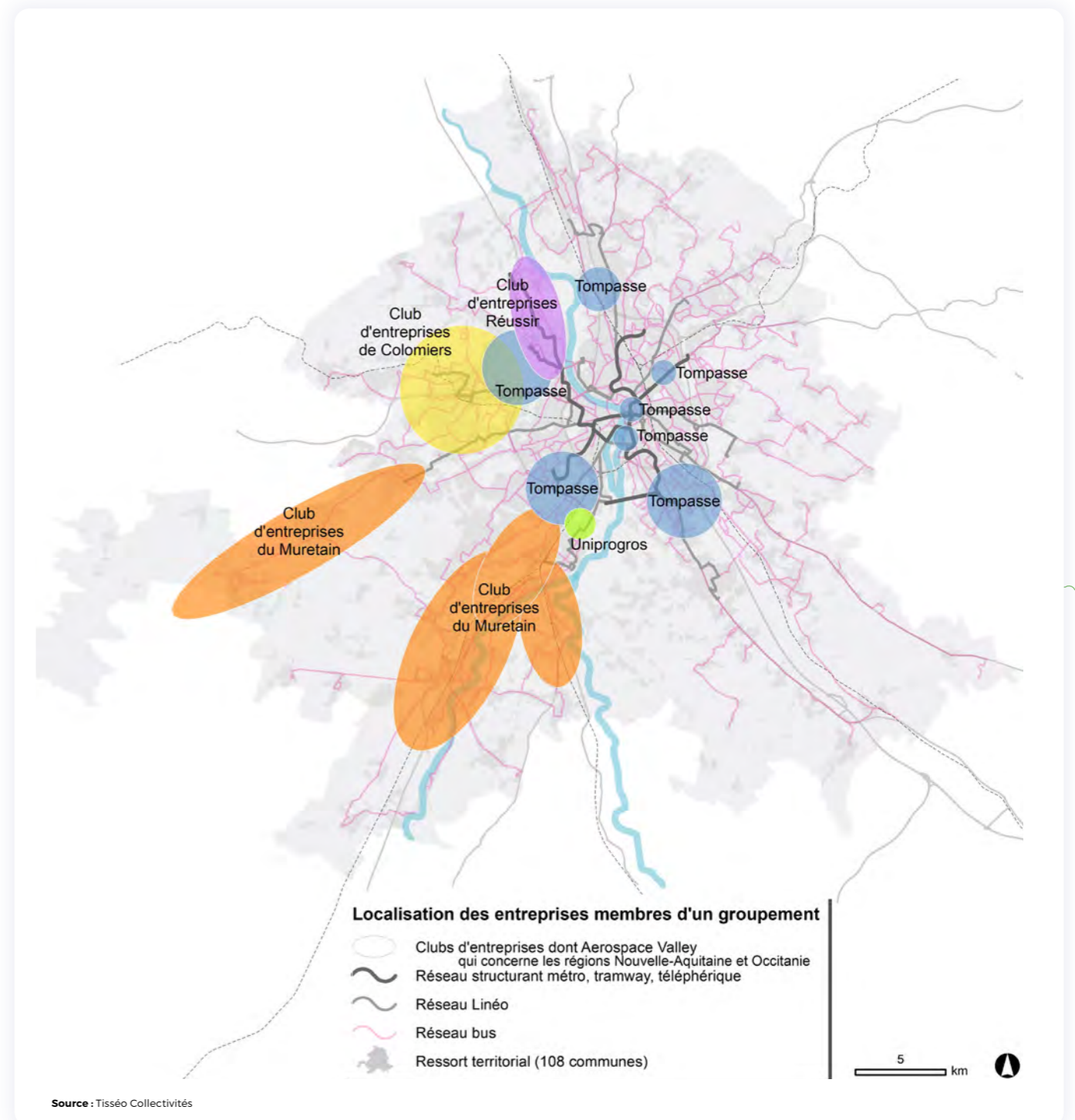
Cette association Loi 1901 regroupe 86 membres dans l'Ouest toulousain.

Aerospace Valley

Aerospace Valley est un pôle de compétitivité mondial associant les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Il constitue ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués:

- 130 000 emplois industriels.
- 1 600 établissements.
- 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50 % dans le domaine spatial.
- 8 500 chercheurs.
- 2 des 3 grandes écoles françaises aéronautiques et spatiales.

CLUBS D'ENTREPRISES AU 31/12/2022



LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

1. Les transports en commun

Tisséo Collectivités s'appuie sur Tisséo Voyageurs pour proposer des tarifs spécifiques aux entreprises en démarche de plan de mobilité employeur.

Le titre « 1 déplacement pro »

Depuis le 1^{er} novembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

- 1,48 € TTC.
- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).

Le titre « 1 déplacement PRO+ »

Cette offre privilégie les établissements engagés dans un Plan de Mobilité avec un déplacement à 1,08 € TTC.

- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).
- En 2022, le nombre de tickets 1 déplacement vendus pour les PRO est de : 60 352 tickets PRO, 123 001 tickets PRO+ et 68 988 tickets ASSO +
- Les titres PRO et PRO+ sont disponibles sur www.tisseo.pro

Pass écomobilité

Création début 2016 d'un PASS ÉCOMOBILITÉ incluant l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage CITIZ et du service de covoiturage.

- 56,80€/mois (tarif en vigueur au 31/12/2022).
- En 2022, 778 abonnements Pass Écomobilité Citiz ont été vendus (ou prélevés).

2. Le covoiturage

Tisséo Collectivités propose aux entreprises de l'agglomération toulousaine un service de covoiturage dédié aux trajets domicile-travail : COVOITéo. Dans l'objectif de réduire le nombre de voitures en circulation, COVOITéo incite les conducteurs à se regrouper en équipage afin d'utiliser leurs véhicules à tour de rôle dans un covoiturage organisé à l'avance et dans la durée.



Les chiffres au 31/12/2022

Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage : 53

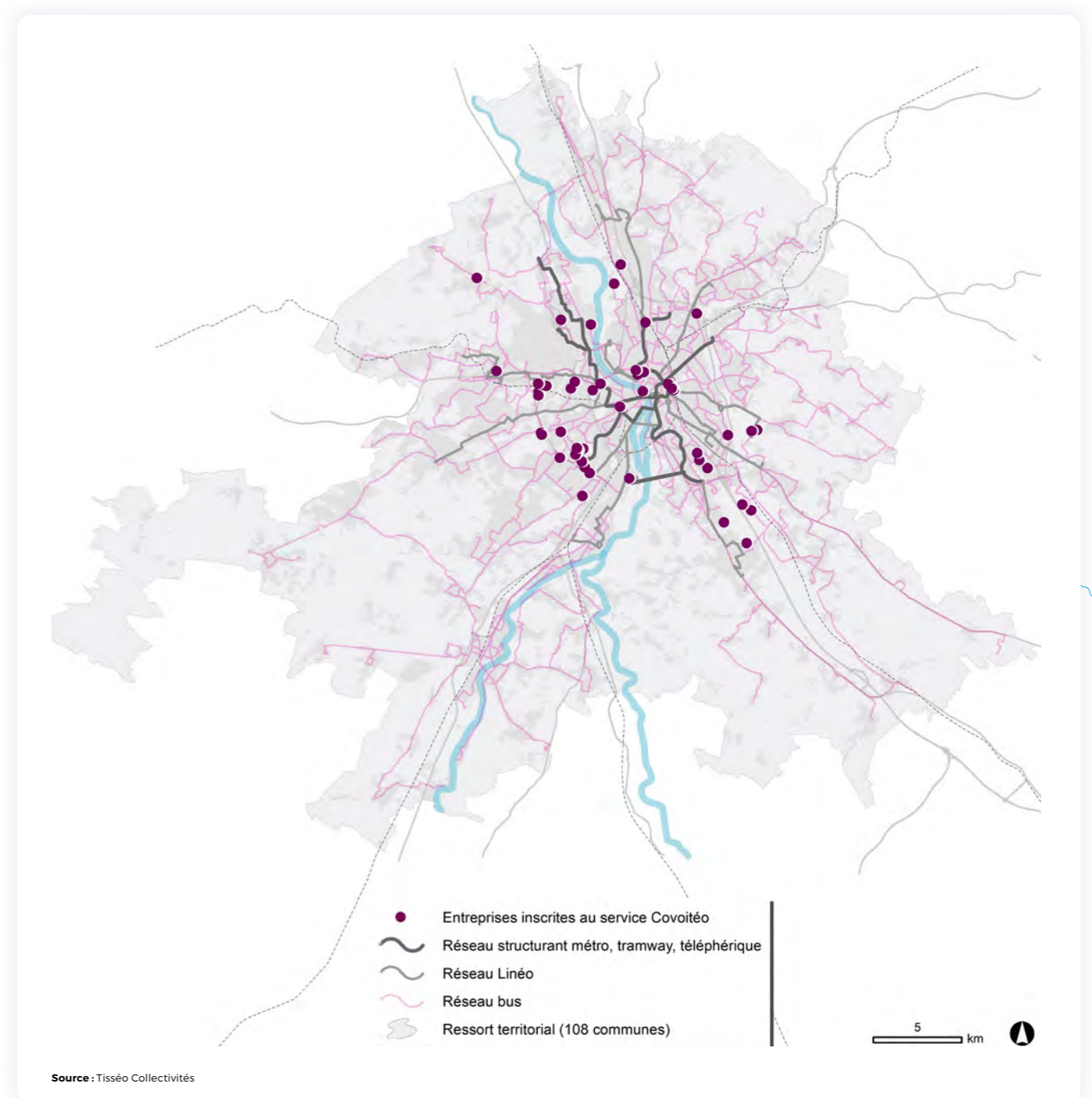
- Nombre d'inscrits au service de covoiturage : 6122 inscrits
- Depuis janvier 2010 : lancement du site covoituro.tisseo.fr : 12 704 nouveaux inscrits
- Nombre d'équipages actifs : 622 covoitureurs actifs



Nouvelle plateforme numérique
<https://covoiteo.info>

La plateforme est utilisable gratuitement sur tout type d'écrans : ordinateur, tablette ou smartphone.

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU SERVICE COVOITURAGE AU 31/12/2022



– 2.1. Les spots covoiturage

Le spot covoiturage est un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. C'est un arrêt de très courte durée qui ne nécessite pas de stationnement. En 2019, 6 nouveaux spots ont été implantés sur la zone aéronautique et aéroportuaire. En 2020, deux nouveaux spots ont été implantés sur la zone aéronautique et aéroportuaire dans le cadre du programme européen COMMUTE, venant compléter les 6 spots implantés en 2019.

En 2021, un travail de recensement et de vérification de l'état des spots a été effectué par Tisséo Voyageurs. 101 spots ont été recensés dont 26 sur Toulouse Métropole, 40 sur le Sicoval, 27 sur le Muretain, 2 sur la Save au Touch et 6 sur Côteaux Bellevue.

En 2022, on compte 101 spots de covoiturage.



– 2.2. Les aires de stationnement covoiturage

En 2022, la situation est la suivante :

Parking de Aiguevives (CD31 Aire de Ticaille 09/2019)

L'aire de covoiturage se situe le long de la RD 813 et propose 43 places.

Parking de Labastidette

Aire en cours de réaménagement par la CD31 – Été 2023
L'aire de covoiturage propose 12 places.

Commune de Fonsorbes

2 parkings : Intermarché et cimetière
Aire en cours de réaménagement par la CD31 – Été 2023.

Commune de Castelmaurou (CD31 Aire Route de Gragnague 04/2019)

14 places de covoiturage

Commune de Léguevin

Aire de Pyroutets (11/2019).

Commune de Muret (CD31 Aire Les Portes des Pyrénées 04/2019)

48 places de covoiturage

Le Fauga (CD31 Aire du Fauga 12/2021)

26 places de covoiturage

Auzeville-Tolosane (CD31 Aire du Moulin Armand 09/2022)

58 places de covoiturage

Commune de Pins-Justaret (CD31 Aire de Justaret 09/2020)

43 Places de covoiturage

Commune de Pinsaguel (CD31 Aire de la Peyres 11/2021)

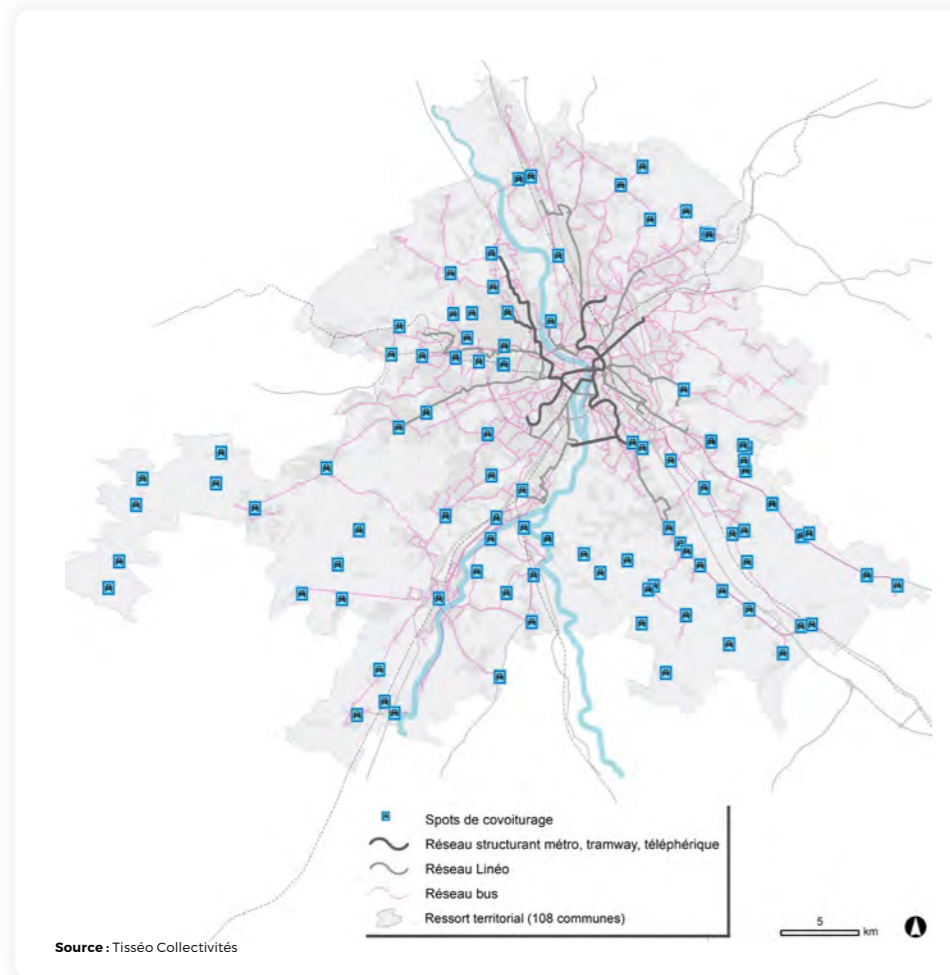
27 places de covoiturage

Autres aires en études :

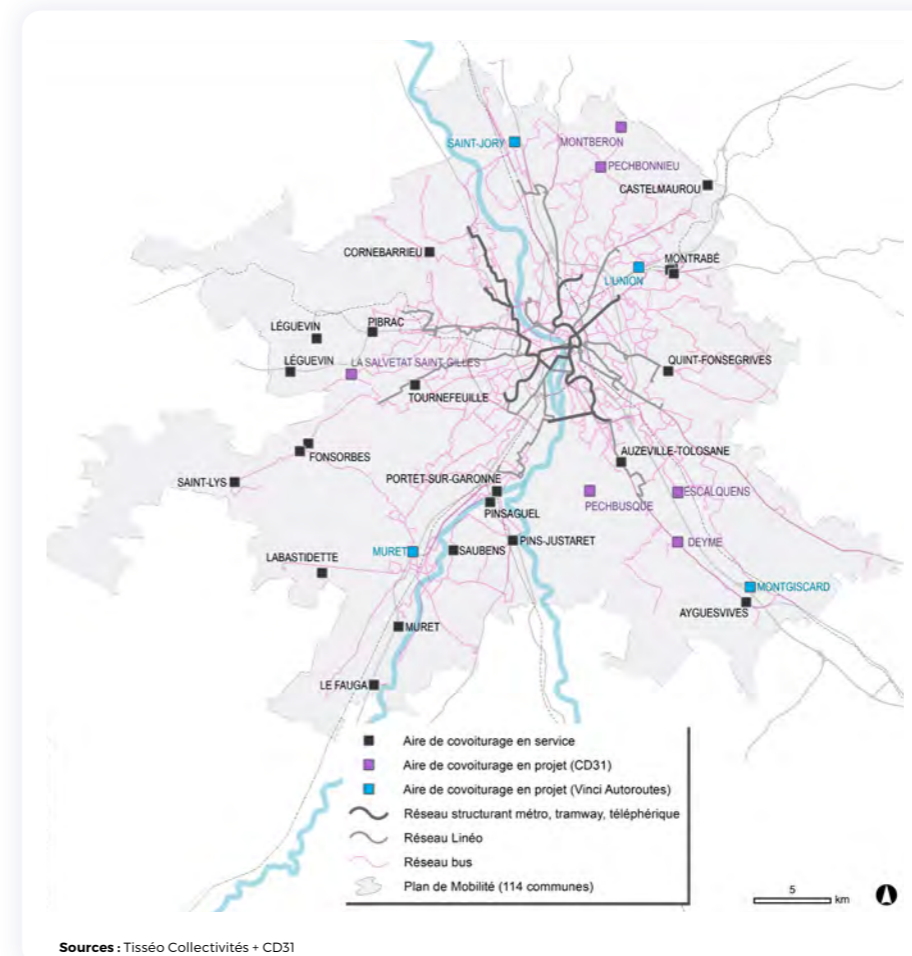
- Commune Pechbonnieu
- Commune Pechbusque
- Commune de Deyme
- Commune d'Escalquens
- Communes de Labastide et Montberon
- Commune de La Salvétat Saint Gilles
- Commune Montgiscard (en projet par Vinci Autoroutes)

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du Programme d'Aménagement des Aires de Covoiturage (PAAC) devrait aboutir d'ici fin 2023. Il devrait permettre, d'ici 2027, la mise en service de 3000 places de covoiturage.

SPOTS COVOITURAGE AU 31/12/2022



AIRES DE COVOITURAGE AU 31/12/2022



– 2.3. Les aires d'embarquement covoiturage

Au 31/12/2022 : 5 aires d'embarquement de covoiturage :

- Borderouge (25 places /Janvier 2020)
- Ramonville (23 places/février 2018)
- Balma Gramont (12 places/juin 2020)
- Basso Cambo (13 places/janvier 2023)
- Oncopole (27 places/mi 2022).

3. L'autopartage

– 3.1. La stratégie d'accueil des opérateurs sur le ressort territorial

Tisséo Collectivités a délibéré le 03 octobre 2018 pour définir une stratégie d'accueil et de développement des services d'autopartage sur l'agglomération toulousaine. L'opérateur doit présenter une offre de service proposant au moins 20 véhicules diversifiés, de classe Crit'air 0, 1 et 2, avec un mix énergétique hybrides - électriques / thermiques.

L'opérateur doit s'inscrire dans le dispositif de la labellisation mis en place par l'autorité organisatrice, dans les politiques de stationnements des autorités compétentes en la matière et dans la politique de mobilité intégrée de Tisséo Collectivités.

Au-delà d'une offre en centre-ville, l'opérateur doit proposer au moins un autre territoire d'implantation. Enfin, l'offre de l'opérateur doit s'adresser aux particuliers, mais aussi aux entreprises.

– 3.2. Le label autopartage

Tisséo Collectivités a créé 2 distinctions du label d'autopartage : véhicules en station et véhicules sans station d'attache. Les critères de labellisation, qui s'appliquent aux offres d'autopartage en boucle ou sans station d'attache sont des caractéristiques administratives, techniques et conditions d'usage des véhicules. Délivrance du label autopartage : Le label « autopartage » est attribué pour une durée de 48 mois. Tisséo Collectivités délivre deux types de vignette, en fonction de la nature du service d'autopartage :

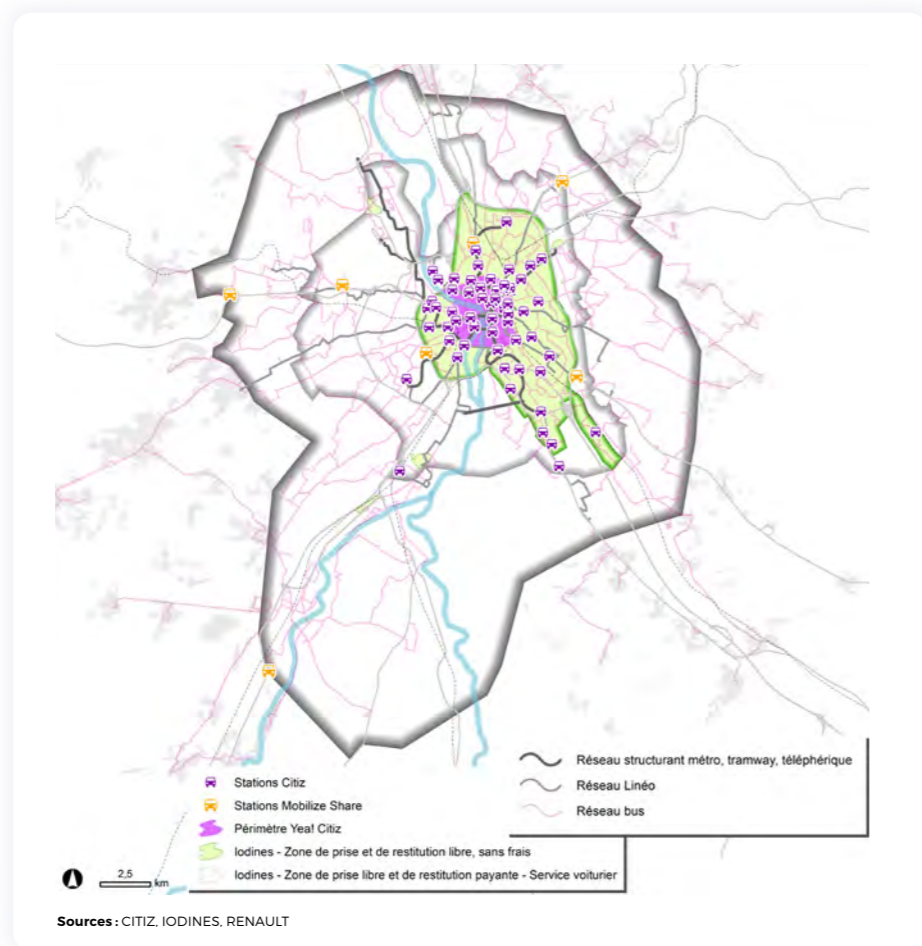
- Une vignette pour les services d'autopartage en boucle.
- Une vignette pour les services d'autopartage sans station d'attache.

La demande de renouvellement doit intervenir au plus tard deux mois avant la date d'expiration du label.

En 2022, on comptabilise :

- Pour Citiz, 68 véhicules en boucle (+ 25 pour CITIZ) et 20 véhicules en free floatting.
- Pour Iodines, 23 véhicules en free floatting
- Pour Mobilize Share, 13 véhicules.

SERVICE
D'AUTOPARTAGE
AU 31/12/2022



4. Les services vélos

– 4.1. La Station V de Labège

La Station V de Labège propose un ensemble de services vélos : location, ateliers de réparations, formation, conseil auprès des employeurs et salariés, animations mobiles sur les zones économiques du Sud-Est Toulousain. La Station V assure par ailleurs la gestion du parc de stationnement vélos (80 places) et la vente de titre de transports Tisséo.

Un bilan a été fait sur la période juin 2020/2021.

Depuis juin 2020, un total de 2917 contacts envers la Station V (mails, appels, visites), 516 contrats de location effectués, 41 348 kg de CO2 évités*, 27 239 jours de location cumulés, 158 contrats pour le parc vélo réalisés, 165 réparations et 159 marquages, 140 ventes de titres de transport. Concernant les animations, 40 Station V mobiles et webinaires ont été délivrés, 24 pauses vélos (ateliers participatifs), 4 marchés de plein vent, 5 circuits encadrés, et 3 animations grand public réalisés. 31 employeurs/collectivités ont bénéficié des animations délivrées. Un nouveau marché public de prestations a été attribué à la Maison du Vélo pour 4 ans + un an renouvelable, de novembre 2022 à octobre 2026.

– 4.2. Les services vélos Ilôvélo

Dans le cadre du programme européen COMMUTE, Tisséo Collectivités a confié à La Maison du Vélo, dans le cadre d'un marché public de prestation de services d'une durée de 2 ans, la gestion de services vélos articulés sur trois activités : des ateliers de réparations vélos en itinérance, la location de vélo, des séances de formations pratiques et théoriques sur l'usage du vélo.

Un bilan des activités IlôVélo a été présenté en novembre 2022, dans le cadre de la fin du marché public.

Le marché a pris fin au 28/09/2022 : depuis le 1^{er} janvier 2021, 250 déploiements d'Ilôvélo ont eu lieu, 1729 visiteurs,

516 prestations effectuées dont 117 gravages bicycode, 231 réparations et 168 actes de location. Sur ces 168 actes de location, 130 location de VAE au mois, 36 location de VM au mois, et 2 locations de VM à l'année. En terme de formation, 5 formations théoriques en présentiel, 1 formation pratique, 13 formations théoriques en webinaire, plus de 20 formations proposées mais un total de 19 formations dépensées.

– 4.3 Les Packs Vélos Pro

Le Pack Vélo Pro est un dispositif de développement de l'usage du vélo proposé aux établissements conventionnés avec Tisséo Collectivités. Ce dispositif « clé en main » comprend notamment un prêt d'une flotte de vélos pour les déplacements domicile-travail des salariés à expérimenter durant 3 mois. Le pack vélo pro inclut aussi des stands d'information et de sensibilisation pour les salariés, l'organisation d'une sortie de prévention des risques à vélo autour du site employeur, un accompagnement méthodologique à la gestion d'une flotte de vélos et des indicateurs de suivi de l'opération.

2 établissements ont pu bénéficier de ce dispositif en 2022 : Orange Balma et le CHU Rangueil, et plus de 50 salariés ont pu tester un nouveau vélo (VAE, cargo, pliant etc.)

5. Les animations

Animations en 2022 : 3 webinaires en entreprise, 5 mardis de la mobilité et 2 éditions AYAV (édition AYAV hiver 2022 : 11% de participation et édition AYAV printemps 2022 : 16,2% de participation).

2 sessions/formations d'accompagnement au changement aux référents mobilité et aux conseillers mobilité entreprises.

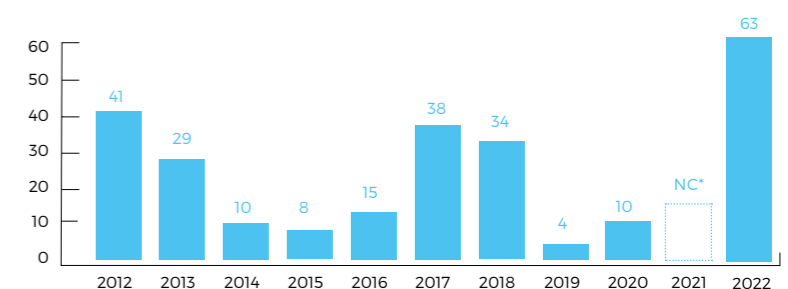
6. La plateforme collaborative plan de mobilité employeur COMMUTéo

Nombre de comptes au 31/12/2022 : 297 comptes ouverts.

En 2022, c'est 50 nouveaux contacts référents PME + 13 nouveaux contacts partenaires.

*Vu la migration de la base des comptes de l'ancien site pde.tisseo vers COMMUTéo, il est impossible de dire exactement combien de nouveaux comptes ont été créés en 2021.

NOMBRE D'OUVERTURES
DE COMPTES DE 2012 À 2022



PARTENARIATS

1. Les partenaires institutionnels
2. Les partenaires opérationnels
3. Les actions partenariales collaboratives

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

1. Les partenaires historiques

– 1.1 L'ADEME



L'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et contribue au respect des engagements internationaux pris par la France. Dans ce cadre, l'Agence a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans 7 grands domaines :

- Réduire la quantité de déchets ménagers et industriels.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Maîtriser la consommation énergétique.
- Réhabiliter les sites pollués.
- Lutter contre le bruit.
- Développer une démarche environnementale globale dans les entreprises.

Préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes et agir sur les aspects organisationnels et technologiques des transports.

– 1.2. L'AREC



L'AREC Occitanie (Agence Régionale Énergie Climat) propose un accompagnement méthodologique des maîtres d'ouvrage des TPE :

- diffusion d'informations.
- suivi pédagogique des organismes mettant en place une démarche de plan de mobilité.

– 1.3. La CARSAT



La CARSAT assure le risque routier professionnel des entreprises et à ce titre :

- développe et coordonne la prévention des risques professionnels.
- propose des outils au service de la promotion de la prévention.
- propose une minoration de la part « accident du trajet » du taux de cotisation Accident de travail aux entreprises ayant mis en place des actions favorisant la diminution du nombre d'accidents de trajets.

– 1.4. CCI Toulouse



La CCI de Toulouse est un relais de communication via internet. Le journal interne a participé à l'élaboration de la « mallette pédagogique » et du label PDE.

Ces 4 partenaires soutiennent l'action de Tisséo Collectivités dans l'accompagnement des plans de mobilité.

2. Les nouveaux partenaires 2022

– 2.1 PREVALY

Prévaly, le Service de Prévention Santé au Travail, a souhaité s'associer à Tisséo Collectivités, afin de conduire conjointement une action d'informations auprès des employeurs publics et privés impactés par ces dispositions réglementaires de la loi LOM, traduites notamment dans le 4^e plan Santé Travail. Ainsi, une convention de partenariat a été conclue entre les deux partenaires.

Elle se décline par un plan d'actions, un podcast et un webinar auprès des préventeurs de Prévaly afin de les informer des modalités d'accompagnement de Tisséo Collectivités envers les employeurs et leur permettre ainsi d'être un relais sur ces questions.

– 2.2 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain (PST)

Située au Sud de la grande agglomération toulousaine, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain est constitué de trois communautés de communes (Volvestre, Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur de Garonne) qui regroupent 99 communes et accueillent 97 000 habitants et près de 23 000 emplois.

Avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), une logique de coopération s'est imposée entre les intercommunalités périurbaines et rurales et l'Autorité Organisatrices de la métropole toulousaine. Aussi, afin d'échanger régulièrement sur les outils d'organisation, de connaissance et de management de la mobilité, le PETR du Pays Sud Toulousain et Tisséo Collectivités ont mis en place un partenariat. À ce titre, le service de conseil en mobilité employeur apporte au PETR du Pays Sud Toulousain son expertise et un accompagnement global pour la mise en place d'une démarche de valorisation des plans de mobilité employeurs sur son territoire.

Échanges et participation du PETR du Pays Sud Toulousain aux Mardis de la Mobilité.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ADEME conditionne ses aides au respect des obligations réglementaires environnementales se rapportant à ses missions, notamment celle relative au plan de mobilité employeur.

LES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

1. En faveur du covoiturage

Le service de covoiturage spécifique à l'agglomération toulousaine a été lancé en 2010 avec une équipe et un site internet dédiés (covoiturage.tisseo.fr devenu récemment covoiteo.info). Depuis sa création, plus de 90 établissements ont adhéré au service et celui-ci compte aujourd'hui près de 7 000 salariés inscrits.

En 2013, les premiers partenariats ont été mis en place avec des opérateurs Rezo Pouce ou bien des start-up (Coovia). En 2015, Tisséo Collectivités a été identifié parmi « 5 champions européens de l'intermodalité » et est devenu partenaire du projet européen CHUMS incitant les salariés à utiliser des alternatives à la voiture individuelle en privilégiant le covoiturage sur les trajets domicile-travail. En 2017, dans le cadre du programme européen Commute porté par Toulouse Métropole, en partenariat avec Tisséo Collectivités, 5 grandes entreprises de la zone aéroportuaire ont expérimenté pendant 3 ans (de 2018 à 2022) une solution de covoiturage avec l'opérateur Karos. Le bilan a été présenté dans l'observatoire 2021.

En novembre 2022, Tisséo Collectivités a été sollicité par la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne pour une demande d'utilisation des spots de covoiturage Covoiteo implantés aux pôles d'échanges multimodaux de Borderouge à Toulouse et d'Aéroconstellation à Blagnac. L'usage de ces spots répond à un projet de développement de 3 lignes de covoiturage qui aboutissent sur notre ressort territorial au droit de ces pôles d'échanges, au départ de 3 communes du Tarn et Garonne : Dieupentale, Grisolles et Verdun-sur-Garonne.

Expérimentation Karos à la suite du programme européen Commute

Le bilan de l'activité Covoiturage dans le cadre du programme européen Commute est nettement positif : 5000 inscrits, 45 % de covoiturage régulier, plus de 220 000 trajets effectués. Le système est très incitatif car subventionné par le programme européen. En parallèle d'autres contrats ont été signés : Sopra Stéria, Latécoère, la Caisse d'épargne 31, ASEI, Altran, CNES, AKKA, Métro France, La Poste, UPS, Alten.

Pour poursuivre la dynamique dans une phase intermédiaire de développement du service Covoiteo par Tisséo Voyageurs, un marché a été passé entre Tisséo Collectivités et Karos, pour une durée de 1 an (janvier 2022 à décembre 2022). Un engagement financier de 92 000 euros a été réalisé par Tisséo Collectivités, dont 30 000 euros d'usage de l'outil numérique de mise en relation et 62 000 euros d'abondements.



LES PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS :

- 19 139 salariés inscrits
- 98 308 trajets validés
- De 14 000 à 16 000 demandes de covoiturage par mois
- Des pics d'usage en mai, juin et septembre
- Une distance moyenne de 14 km
- 44% des trajets font entre 10 et 20 km
- Une demande forte entre 7 heures et 9 heures et entre 17 et 18 heures
- Près de 50% des usagers covoiturage de 1 à 5 fois par mois
- Les 25/40 ans majoritairement utilisateurs
- 115 905 tonnes de CO2 évitées



2. En faveur de l'autopartage

3 opérateurs d'autopartage existent à ce jour sur l'agglomération toulousaine.



Citiz

Citiz Toulouse est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009. C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24H/24 en 7j/7. En 2022, 111 véhicules ont été labellisés « Label autopartage » à Toulouse.

Nombre de stations CITIZ implantées dans Toulouse au 31/12/2022 : 52 dans Toulouse Métropole (51 dans Toulouse et 1 à Saint-Alban), 4 dans le SICOVAL (3 à Ramonville-Saint-Agne et 1 à Auzeville Tolosane)

Nombre de stations CITIZ dans les P+R (Jolimont, Arènes et Ramonville) au 31/12/2022 :

Strictement dans un P+R Tisséo : 3 (Arènes, Jolimont, Ramonville). Si l'on considère aussi les PEM sur le réseau Tisséo, cela ajoute 1 station (Auzeville Moulin Armand) : soit 4 (3 P+R et 1 PEM).

Et si l'on se place d'un point de vue utilisateur et pas juridique, en cherchant les stations disponibles, non pas uniquement dans le P+R, mais aussi à proximité immédiate, cela ajoute 3 stations (Argoulets, Basso Cambo et Borderouge) : soit 7 (6 P+R (3 directement dans le parking et 3 à proximité immédiate) + 1 PEM).

Nombre de véhicules/P+R : Jolimont, Arènes, Métro Ramonville au 31/12/2022 :

Dans un P+R Tisséo : 6 véhicules (2 aux Arènes, 2 à Jolimont, 2 à Ramonville)

Dans un PEM sur le réseau Tisséo : 2 véhicules à Auzeville Moulin Armand.

Pas dans le P+R mais à proximité immédiate : 5 véhicules (1 aux Argoulets, 2 à Basso Cambo et 2 à Borderouge) Citiz Occitanie propose une offre de freefloating en complément de son offre de véhicules en stations. Ce sont les Citiz Rouges qui fonctionnent différemment : accessibles sans réservation et sans station.

Informations importantes en 2022

En France, Citiz offre désormais l'accès à plus de 2000 voitures dans plus de 190 villes (dont plus de 100 gares). En Occitanie, c'est un nouveau véhicule 9 places en Aveyron. Citiz Occitanie en 2022, ce sont 133 voitures partagées par plus de 2 425 personnes lors de plus de 28 300 utilisations. Une équipe composée désormais de 10 personnes, renforcée dans sa capacité à accompagner les professionnels et les collectivités.

Offre partenaire avec La Maison du Vélo

Vous êtes inscrit chez Citiz Occitanie ? Bénéficiez d'un bon d'achat d'une valeur de 40€ valable sur les locations et les cours proposés par la Maison du Vélo, sur présentation d'un justificatif Citiz Occitanie (facture de moins de 3 mois). Offre valable 1 seule fois par personne et non cumulable.

Vous louez un vélo à la Maison du Vélo ?

Si vous n'êtes pas encore inscrit au service d'autopartage Citiz Occitanie, bénéficiez des frais d'inscription offerts (40€) sur votre inscription en ligne au service Citiz Occitanie avec le code promo qui vous sera communiqué par votre conseiller mobilité de La Maison du Vélo.

Si vous êtes déjà inscrit chez Citiz Occitanie, vous bénéficiez d'un crédit d'utilisation d'une valeur de 40€ sur votre compte Client sur présentation d'un justificatif de location longue durée de moins d'un mois de la Maison du Vélo. Offre valable 1 seule fois par personne et non cumulable.

Offre commune avec Tisséo : Pass EcoMobilité :

Pour 56,80€/mois*

Combinez l'annuel mensualisé Tisséo (45,80€/mois) et l'abonnement Citiz (16€/mois), le « tout en un » chargé sur votre carte Pastel Tisséo qui vous permet de vous rendre au travail en transports en commun, covoiturer avec des collègues ou encore louer une voiture quand bon vous semble... Le Pass écomobilité comprend : **un accès illimité au réseau métro, tram, bus** (hors Navette aéroport) et parcs à vélos Tisséo, **un accès aux services Citiz et Yea!**** en bénéficiant des tarifs préférentiels de la formule avec abonnement.

Offre partenaire avec Vélô Toulouse :

Vous êtes nouvel abonné Citiz : l'abonnement Vélô Toulouse est gratuit pendant 1an. Au moment de votre inscription* à Citiz, récupérez un code promo correspondant au montant des frais d'abonnement à Vélô Toulouse. Si vous ne possédez pas de carte, 5 € resteront à votre charge.

Vous êtes déjà abonné Vélô Toulouse : vous bénéficierez alors d'un crédit d'utilisation d'une valeur de 20€. Offre valable sur présentation d'un justificatif d'abonnement Vélô Toulouse en cours de validité.

Partenaire de l'offre Clubéo

Clubeo est un programme de fidélité de Tisséo. Les clients Tisséo cumulent des points à chaque trajet. Ils peuvent convertir 1500 points en réduction de 10€ pour toute nouvelle inscription chez Citiz Occitanie (offre permanente) et parfois tenter de gagner une inscription totalement offerte (40€) en pariant leurs points dans un tirage au sort lors de période particulière (offre chance).

Nouveautés et faits marquants en 2022

- Labélisation ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).
- Les 18 voitures en freefloating ne s'appellent plus Yea! mais deviennent des Citiz à part entière (Citiz Bleues en boucle et Citiz Rouges en freefloating).
- Premier véhicule utilitaire de grande taille (6m³) qui s'ajoute aux 3 et 4m³ déjà partagés).
- Partenaire du lancement de l'application EcoMode de Tisséo
- Bilan Carbone et étude d'impact réalisés.e.s.



Iodines

C'est une solution simple et pratique pour se déplacer sans contrainte en voiture électrique sur Toulouse et son agglomération.

Deux services :

- En libre-service : accéder aux voitures garées librement dans la ville via son Smartphone, puis stationnement en voirie n'importe où.
- Avec le service « voiturier à la demande » : disposition d'une voiture électrique devant sa porte et restitution à l'arrivée de destination.

Il n'y a pas d'abonnement, pas d'enregistrement, le stationnement est inclus et le kilométrage illimité.

Il n'y a pas de nouvelles labellisations en 2022.



En 2022 : bilan de la délivrance du label autopartage : 25 vignettes (25 pour CITIZ).

3. En faveur du vélo

– 3.1. La Maison du Vélo Toulouse - Occitanie

En 2022 :

- 11 stands d'information, sensibilisation dont 3 dans le cadre des « Pack Vélo Pro » et 8 « plans de mobilité » et 1 pour les trophées de la mobilité.
- 2 formations référents mobilité et 2 prêts de flottes de vélos, dans le cadre « Pack Vélo Pro ».
- 4 d'opérations de maintenance, dans le cadre de 2 prêts de flottes de vélos.
- 0 opération de révision des vélos des salariés en « Pack Vélo Pro » (cette intervention n'est plus d'actualité dans le cadre des Pack Vélo Pro).
- 2 de formations à la sécurité vélo dans le cadre des « Packs Vélo Pro ». Orange Tolosa, CHU Rangueil. Et 1 formation à la sécurité vélo dans le cadre des Trophées Écomobilité au CNES.



Mobilize Share

C'est une offre de location de véhicules partagés de Renault, en libre-service 24h/24 et 7j/7 (solution digitale). Inscription en ligne. Dès que le compte est validé, l'utilisateur peut réserver un véhicule sur le site Internet ou via l'application mobile Renault Mobility.

13 véhicules labellisés Autopartage Mobilize Share en 2022. Durée : 48 mois, avec vignette « Label Autopartage ».

13 véhicules répartis sur 6 sites dans l'agglomération Toulouse : Avenue des États-Unis, Métro Argoulets, Sporting Village (Launaguet), Gare de Montaudran, IUT Métro ligne B et Métro St-Agne. Il n'y a pas de nouvelles labellisations en 2022.



PARTENARIAT AVEC TISSÉO COLLECTIVITÉS

- Le partenariat vise des établissements en démarche de plan de mobilité employeur. Au total, les stands d'information ont permis de sensibiliser plus de 531 salariés, qui ont bénéficié de conseils et d'informations pour leurs déplacements à vélo.
- En 2022, 30 actions menées auprès de 17 entreprises et administrations en démarche de plan de mobilité employeur dont 15 opérations Pack Vélo Pro.



– 3.2. VélôToulouse

Fonctionnement

- 287 stations en 2022 ouvertes 24h/24 déployées sur la commune de Toulouse.
- 2618 vélos ont été présents chaque jour en moyenne sur l'année.
- 30 premières minutes gratuites (valable à chaque nouveau trajet).
- Locations courte ou très courte durée.
- Abonnements possibles (hebdomadaire, mensuel ou annuel).
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo.

Partenariat

Mise en place en septembre 2011 : abonnement annuel VélôToulouse ou 1 mois sur la carte PASTEL. Afin de stimuler l'intermodalité, la Mairie de Toulouse propose pour l'abonnement annuel VélôToulouse une tarification incitative (réduction du prix de l'abonnement) pour les usagers disposant d'une carte Pastel émise par Tisséo.

Intermodalité avec la carte Pastel Tisséo en 2022

Abonnement annuel VélôToulouse à 20 € : offre adressée aux titulaires de la carte Pastel Tisséo.
En moyenne : 21 152 abonnés annuels sur carte PASTEL, en moyenne chaque jour, tout au long de l'année.
Soit au total : 32 192 abonnés annuels PASTEL qui ont utilisé le service VélôToulouse au cours de l'année 2022.

Abonnement mensuel à 10€ : en 2022, 505 clients ont souscrit un abonnement mensuel PASTEL, soit en moyenne 42 abonnements souscrits chaque mois.

Nombre total d'abonnés longue durée (ALD) à VélôToulouse en 2022 :

En moyenne : 29 839 abonnés annuels, en moyenne, tout au long de l'année, dont 71 % sur carte PASTEL.
Au total : 45 413 abonnés longue durée (annuel + mensuel) ont utilisé le service VélôToulouse au cours de l'année 2022, dont 32 697 (= 32 192 annuel + 505 mensuel) avec un abonnement PASTEL.

NOUVEAUTÉS ET FAITS MARQUANTS EN 2022

– Maison du vélo

Le nombre de bénéficiaires reste stable : 544 bénéficiaires en 2021 et 531 en 2022.

2 données issues du questionnaire d'évaluation du prêt :

- Sur les 42 répondants ayant participé à l'opération en 2022, 50.1% envisagent de changer de mode de déplacement à l'issue de l'opération.
- Au total, les participants ont évité de réaliser 3066km en voiture grâce à l'opération Pack vélo Pro. Selon le HYPERLINK : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets-calculateur> Ademe, cela représente un total de 667 kg CO2 évités.

– VélôToulouse

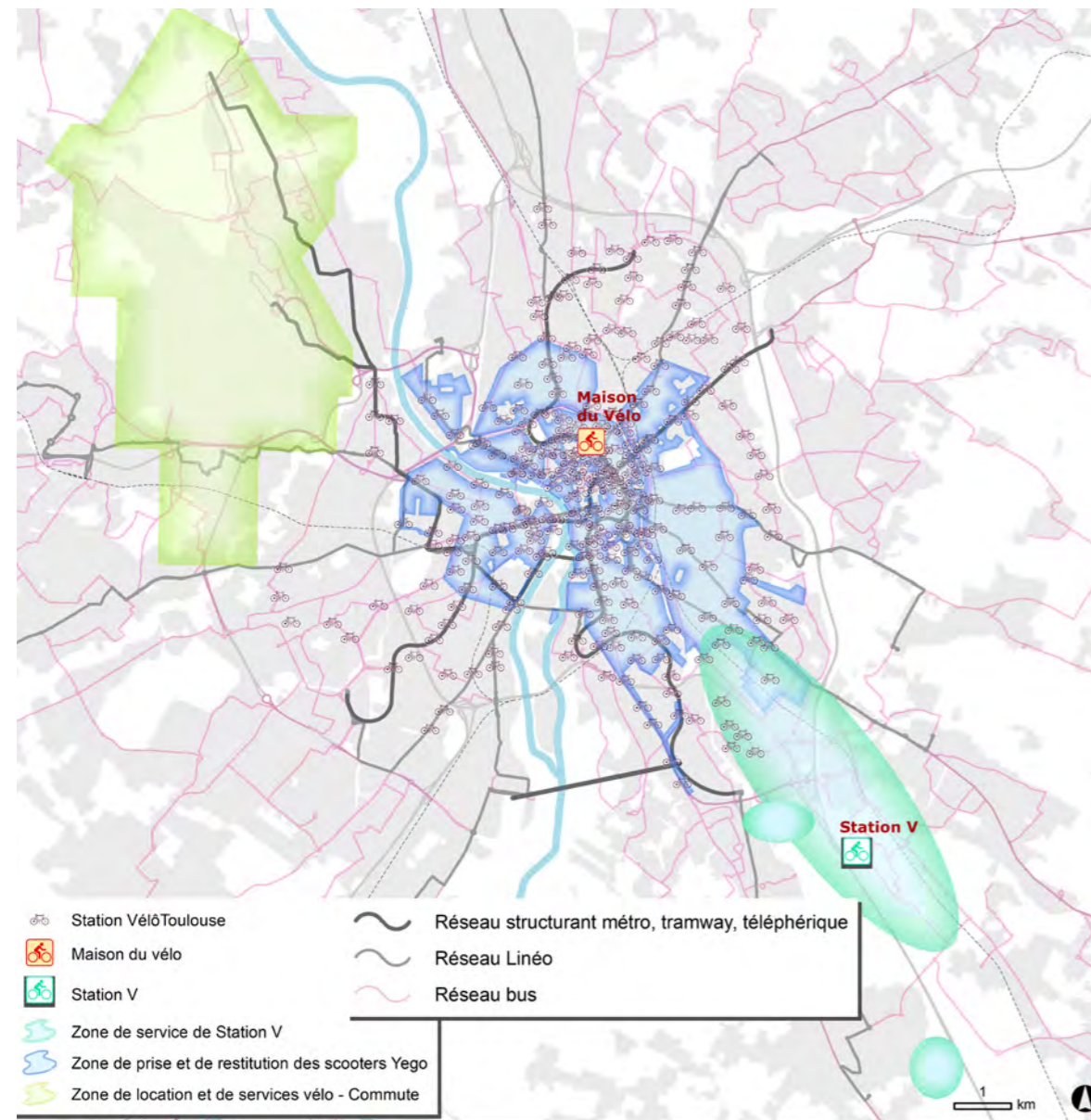
ÉCOMODE : transmission à Sopra-Stéria des données utilisateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'application.

Clubéo : VélôToulouse a continué sa participation pour dynamiser l'application de récompense de TISSEO et communiquer autour du vélo.



« En 2022, 505 clients ont souscrit un abonnement mensuel sur carte Pastel, soit en moyenne 42 abonnements mensuels souscrits chaque mois »

SERVICE VÉLO EN LIBRE SERVICE
SUR L'AGGLOMÉRATION AU 31/12/2022



Sources : Tisséo Collectivités / Toulouse Métropole / Yego

Le service Indigo est stoppé début 2022.

LES ACTIONS PARTENARIALES COLLABORATIVES

1. Le programme ÉCO-MODE

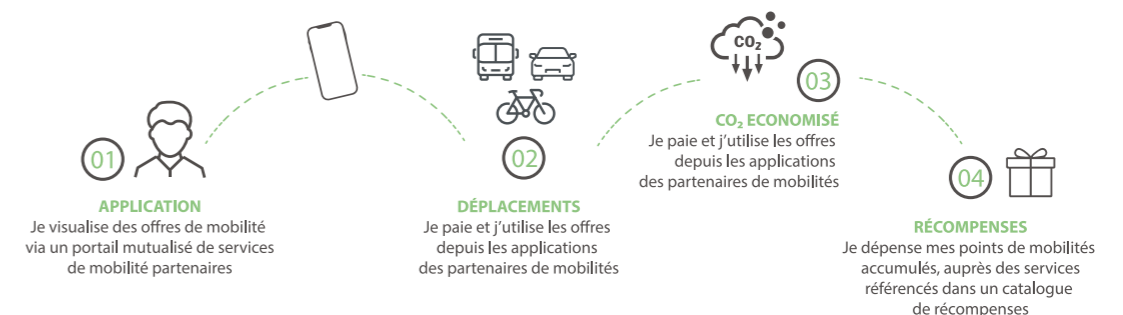


Dans le cadre du 4^e appel à programmes « Certificats d'Économies d'Énergie » 2019, le programme ECO_MODE (COMpte Electronique individuel pour une MOBilité DEcarbonée) a été sélectionné par le Ministère de la Transition Écologique et par l'ADEME. Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Airbus et Sopra Steria Group sont partenaires du programme. Total, EDF et Carrefour sont financeurs.

Le programme ECO_MODE vise à susciter un changement global et massif des comportements des usagers de la mobilité sur la métropole toulousaine vers des modes de déplacements décarbonés, c'est-à-dire des solutions de report modal vers des mobilités qui réduisent ou n'impliquent pas d'émissions de CO₂, grâce au développement

d'une plateforme numérique intégrée, incitative et innovante au service d'une gouvernance collaborative publique et privée. L'objectif du programme est de valoriser et récompenser les déplacements décarbonés alternatifs à la voiture individuelle. Le dispositif, sous forme d'application mobile pour l'utilisateur permet à ce dernier de choisir pour son déplacement, une solution de mobilité décarbonée et d'être gratifié en points de mobilité décarbonée sur son CO₂ économisé par déplacement. Enfin, il pourra accéder à un catalogue de récompenses après attribution de ces points. Depuis mai 2022, l'application Écomode en cours d'expérimentation est accessible à l'ensemble de la métropole de Toulouse. Le programme Écomode se terminera fin 2023.

PRÉSENTATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉCOMODE



2. De nouveaux travaux collaboratifs

La stratégie écomobilité de Tisséo collectivités dans **le domaine de l'accompagnement au changement** est soutenue par 4 dispositifs : les programmes européens parmi lesquels on pourrait citer CIVITAS, SUMOBIS, CHUMS, COMMUTE, un programme C2E « Ecomode ».

La participation de Tisséo Collectivités à ces programmes européens a permis l'expérimentation et l'aide au financement de services d'autopartage et de covoiturage, d'outils de communication dédiés à l'écomobilité et à l'accompagnement au changement.

Un programme de recherche-action en partenariat avec l'Université de Toulouse 3, Paul Sabatier, sur le champ de la psychologie sociale (communication engageante) et d'économie comportementale (nudge) a été mis en place, afin de mieux comprendre les déterminants psychosociaux des pratiques de mobilité et d'identifier les clés du changement, décliné sous forme d'ateliers auprès des référents mobilité des entreprises et d'expérimentations de communication engageante dans le cadre du projet européen Commute (2018-2021).

Un travail collaboratif avec l'ADEME Occitanie, partenaire historique des Trophées Écomobilité depuis 2012, a été mené à destination des référents mobilité à travers une offre de formations axées sur l'animation des plans de mobilité, le « Changement des pratiques sociales dans le domaine de la mobilité d'accompagnement au changement de comportement » ainsi que l'expérimentation d'ateliers « Fresque de la Mobilité ». Il s'agit d'un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes. Cet atelier permet notamment de mieux comprendre les enjeux et comment adopter individuellement et collectivement une mobilité plus sobre, et identifie les leviers sur lesquels agir.

UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE :
COLLECTE, ANALYSE ET EXPÉRIMENTATION.



1 Diagnostic
Recueil des facteurs
psychosociaux
informationnels & contextuels



2 Analyse statistique & textuelle

Détermination du poids
& des interdépendance
des facteurs clefs



**3 Design
Communic'Action**

Co-construction de la
communication engageante
en se fondant sur les
conclusions des étapes 1 et 2



CADRE LÉGISLATIF



ÉVOLUTION DU CONTEXTE JURIDIQUE DES PLANS DE MOBILITÉS

1982 : LOI LOTI

- Loi d'Orientation des Transports intérieurs.
- Instaure le droit aux transports pour tous.
- Préconise aux autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité.

1996 : LOI LAURE

- Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie. Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des PDE.

2000 : LOI SRU

- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.
- Renforce le rôle des plans de mobilités employeur.

2019 : LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS (Loi LOM)

- Les principales évolutions de la LOM :
- Mise en place d'un forfait « Mobilités durables » afin que les employeurs prennent également en charge une partie des frais de déplacement effectués à vélo ou bien en covoiturage.
 - Obligation des entreprises de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, prenant en compte l'amélioration de la mobilité des salariés.
 - Les plans de mobilité sont renommés Plans De Mobilité Employeur (PDM-E). Le périmètre des entreprises obligées est élargi, passant de 100 à 50 salariés sur un même site.

2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

2012 : DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n°2012-280 du 28 février 2012 fixe et organise les modalités d'attribution du Label Autopartage par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE DU 17/08/2015

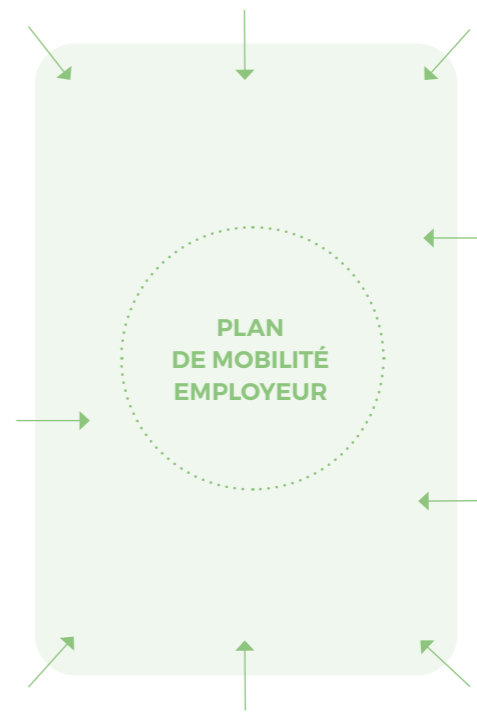
- Obligation à l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Article 13ter : « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage.

2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

- La notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).
- La loi NOTRE supprime la notion du PTU, au profit de celle du ressort « territorial » de l'autorité organisatrice de la mobilité.

2014 : LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

- Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de locations de vélos.





GLOSSAIRE

**ADEME**

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AREC

Agence Régionale du Développement Durable

AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

COMMUTE

Collaborative Mobility Management For Urban Traffic and Émissions

C2E

Certificat d'économies d'énergie

DEMETER

Démonstrateur des Engagements Territoriaux pour la réduction des émissions.

ECOMODE

Compte Électronique Individuel pour une MObilité DEcarbonée

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public d'Intérêt Commercial

FMD

Forfait Mobilités Durables

IKV

Indemnité Kilométrique Vélo

LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

LOM

Loi d'Orientation Mobilités

LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

PDM

Plan De Mobilité

PEM

Pôle d'Échange Multimodal

PETR PST

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain

PME

Plan de Mobilité Employeur

PMIE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs

PNSE

Plan National Santé Environnement

PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère

PRSE

Plan Régional Santé Environnement

P + R

Parcs Relais

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

Sicoval

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

SITPRT

Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine

SRCAE

Schéma Régional Climat Air Énergie

SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TAD

Transport À la Demande

TC

Transport en Commun

TER

Train Express Régional

Tisséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'aire métropolitaine toulousaine

Tisséo

Nom commercial du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine

Tisséo Voyageurs

Régie d'exploitation du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération toulousaine

SUMOBIS

Making the Sustainable MOBility Choice thanks to the development of Innovative Services (projet européen)



tisseo-collectivites.fr



Tisséo Collectivités
7, Esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120-31011 Toulouse CEDEX 6
Tèl. 05 67 77 80 80
Siret 253 200 98600046